



SYNTHÈSE

RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la zone spéciale de conservation

CAUSSE COMTAL

Fr7300868

Département de l'Aveyron



Décembre 2004

**Document d'Objectifs
de la Zone Spéciale de Conservation
«CAUSSE COMTAL»
Site FR7300868**

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Validé en comité de pilotage le 31 mars 2004

**Réalisé par
BIOTOPE**



PREFECTURE DE L'AVEYRON
DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES
ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité

Arrêté N° 2001-01124 du 25 JUIN 2001

VG

Objet : Directive "Habitats -faune et flore"
Document d'objectifs "Causse comtal".
Comité de pilotage local.

LA PREFETE DE L'AVEYRON

Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu la directive CEE 79-409 du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- Vu la directive CEE 92-43 du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvages ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire ;
- Vu l'arrêté du 1er septembre 1997 relatif à la composition du comité départemental Natura 2000 ;
- Vu les propositions de sites d'intérêt communautaire adressées au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement en vue de leur inscription au réseau Natura 2000 ;
- Vu la circulaire du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement en date du 26 février 1999 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-00777 du 15 mai 2001
- Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture

- ARRETE -

- Article 1°** L'arrêté préfectoral n°2001-00777 du 15 mai 2001 est abrogé.
- Article 2°** - Il est institué un comité de pilotage pour la mise en œuvre du document d'objectifs "Causse comtal".
- Article 3°** - Le bureau d'études BTOTOPE assure les fonctions d'opérateur local.
- Article 4°** - Le comité est composé des membres ci-après ou de leurs représentants :
- la Préfète de l'Aveyron, Présidente, ou son représentant ;
 - le Directeur Régional de l'Environnement Midi-Pyrénées ;
 - l'Ingénieur subdivisionnaire des Mines, de l'Industrie et de l'Environnement ;
 - le Directeur départemental de l'Équipement ;
 - le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt ;
 - le Chef du Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine ;
 - le Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports ;
 - le Chef du Service départemental de la Garderie de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
 - le Chef du service interdépartemental de l'Office National des Forêts ;
 - le Chef de la brigade départementale du Conseil Supérieur de la Pêche ;
 - le Délégué de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
 - le représentant du centre EDF-GDF Aveyron-Lozère ;

- le Président du Conseil Régional ;
- le Président du Conseil Général ;
- le Directeur des routes et infrastructures du Conseil Général ;
- le Maire de Bozouls ;
- le Maire de La Loubière ;
- le Maire de Montrozier ;
- le Maire d'Onet le Château ;
- le Maire de Rodelle ;
- le Maire de Salles la Source ;
- le Maire de Sébazac-Concourès ;
- le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez ;
- le Président du Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la mise à 2 x 2 voies de la R.N. 88 ;
- le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rodez ;
- le Président de la Chambre d'Agriculture ;
- le Président de la Chambre de Métiers ;
- le Président du Comité départemental du Tourisme ;
- le Président de l'Office de Tourisme de Rodez ;
- le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre ;
- le Président du Comité Départemental de Spéléologie ;
- le Président de la Fédération départementale des chasseurs ;
- le Président de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique ;

- le Président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue ;
- le Président du Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement ;
- la Présidente du Syndicat départemental de la Propriété Agricole ;
- la Présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière ;
- le Président du Syndicat départemental de la Propriété forestière ;
- le Président de l'UNICEM Midi-Pyrénées ;
- le Président de l'association Causse en liberté ;
- le Président de l'association Action environnement ;
- le Président de l'association Comité Causse comtal ;
- le responsable de la Ligue pour la Protection des Oiseaux - Grands Causses ;
- M. Christian BERNARD, botaniste ;
- M. Gérard BRIANE, géographe ;
- M. Jacques THOMAS, Espaces Naturels Midi-Pyrénées - conservatoire régional ;

Article 5^o - Le comité de pilotage local est l'organe central du processus de concertation.
Il a pour rôle d'examiner, d'amender et de valider les documents et propositions que lui soumet l'opérateur local.
Il validera le document d'objectifs.

Article 6^o - Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aveyron, le Directeur régional de l'Environnement Midi-Pyrénées, le directeur du bureau d'études BIOTOPE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rodez, le 25 JUIN 2001

Pour ampliation et par délégation
La Chef de Bureau



LILIANE CLOT-BOUCHET

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

Thierry SUQUET

Avant-Propos

Le document d'objectifs du site FR 7300868 « Causse Comtal » se présente sous forme de deux documents distincts :

- Le **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site. Il est essentiellement composé de cartes, de tableaux et d'organigrammes.

Ce DOCUMENT DE SYNTHÈSE est envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site internet de la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées : midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr

- Le **DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Il est constitué :

- du document de synthèse auquel s'ajoutent les compte-rendus des réunions de comités de pilotage et des groupes de travail, la liste des contacts, les éventuelles fiches d'entretien avec les partenaires, un exemplaire de chaque infos-sites, les modèles de fiches de prospection, les éventuels documents méthodologiques, des cartes plus précises, ... ;
- d'une annexe à part, rassemblant l'ensemble des cahiers des charges écrits pour les mesures de gestion identifiées pour le site FR7300868.

Ce DOCUMENT DE COMPILATION peut être consulté sur demande à la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, dans les services de la Préfecture de l'Aveyron, et à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Aveyron.

Sommaire

I.	BILAN SOCIO-ECONOMIQUE	11
I.1.	LES ENJEUX PAR USAGES	11
I.1.1.	Les loisirs	11
I.1.2.	L'agriculture	11
I.1.3.	La chasse	12
I.1.4.	Point de vue des naturalistes	12
I.2.	PROJETS D'AMENAGEMENT OU ACTIVITES POUVANT AVOIR DES IMPACTS SUR LE SITE	13
I.2.1.	L'urbanisme	13
I.2.2.	Les infrastructures	13
I.2.3.	Les carrières	16
I.2.4.	L'industrie	16
I.2.5.	Projets concernés par l'évaluation des incidences	16
II.	CONCLUSION	17
III.	CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU SITE	17
IV.	PRESENTATION SYNTHETIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES	19
IV.1.	LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	19
V.	LES ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE ET LEURS HABITATS	21
V.1.	LES ESPECES VEGETALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	21
V.2.	LES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	21
V.2.1.	les chiroptères	21
V.3.	LES ESPECES SENSIBLES ET PATRIMONIALES PRESENTES SUR LE SITE	29
V.4.	BIOEVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION	29
VI.	PROGRAMME D'ACTIONS	51
VI.1.	GESTION ECOLOGIQUE : HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	51
VI.1.1.	Articulation avec les dispositifs agri-environnementaux :CAD et Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE)	51
VI.2.	AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI SCIENTIFIQUE	52
VI.3.	ANIMATION ET COORDINATION DES ACTIONS	52
VI.4.	PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROGRAMME D'ACTIONS	53
VI.5.	LES FICHES ACTION	55

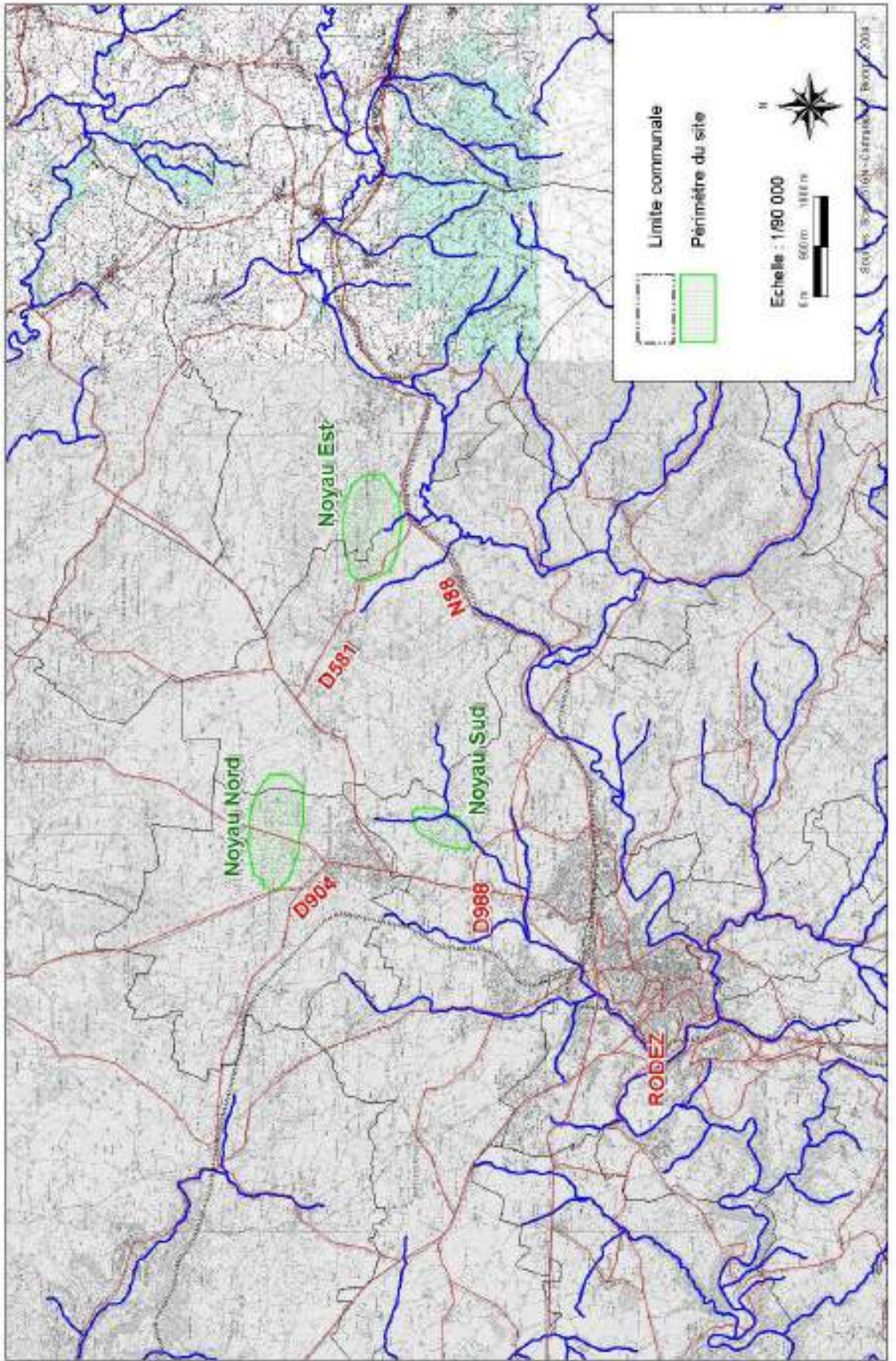
introduction

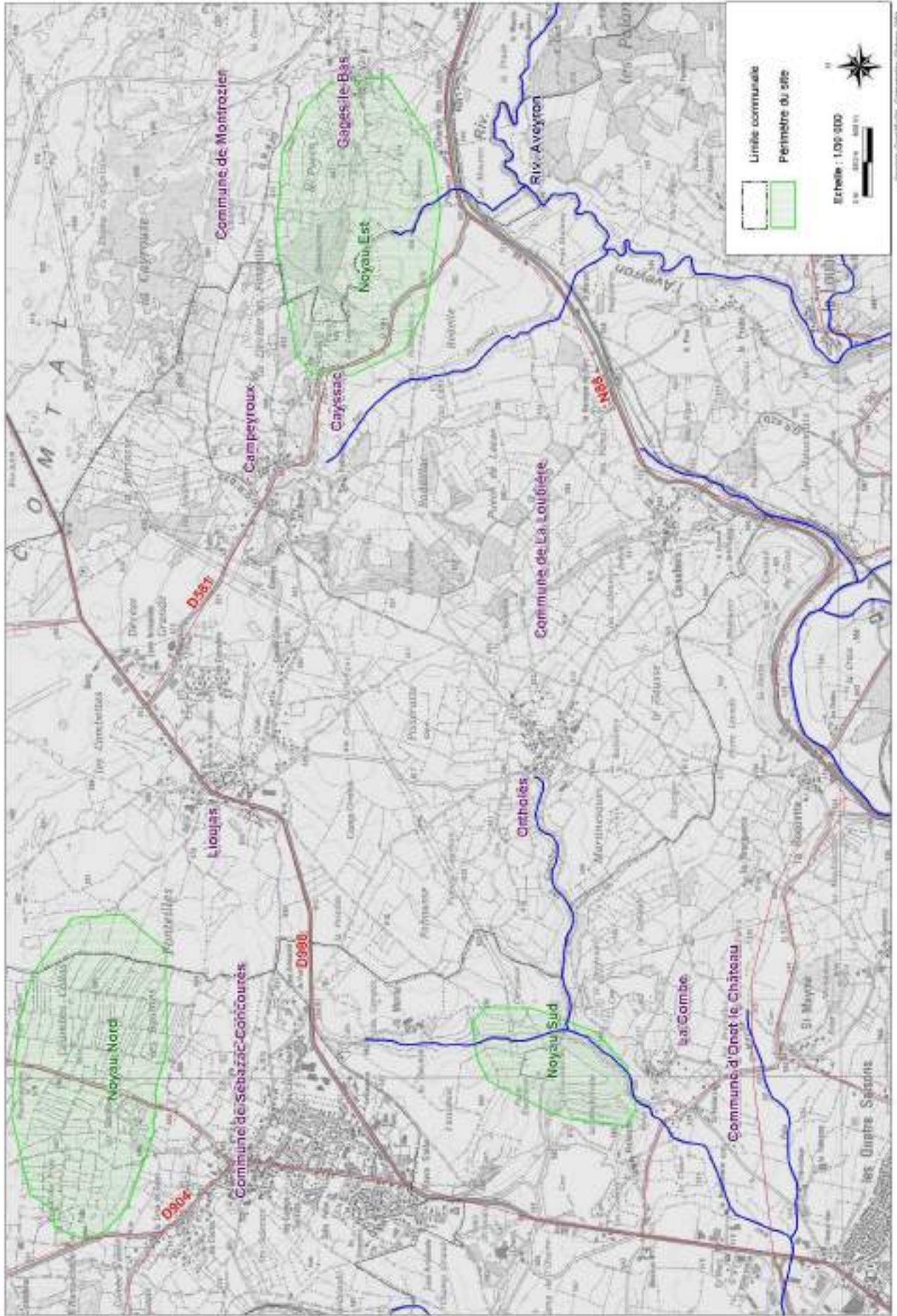
Le site Natura 2000 le «**Causse Comtal**» concerne 4 communes de la région de Rodez : Onet le Château, Sabazac-Concourès, La Loubière, Montrozier. Il s'étend sur le plateau calcaro-dolomitique du Causse Comtal. Ils'agit d'un plateau déposé au jurassique d'une surface d'environ 200 km² (25 x 12 km) et d'une altitude moyenne de 600 m. Le Causse Comtal forme un plus grand ensemble de formations herbeuses sèches semi-naturelles en France. Elles abritent par ailleurs un certain nombre d'espèces endémiques, présentes ou non au sein des annexes I et II de la Directive Habitats.

La végétation du Causse Comtal est composée presque exclusivement par la série du Chêne pubescent. Outre les zones forestières, les fruticées à Genévriers et les pelouses maigres occupent de vastes surfaces : les **devèzes**. Il s'agit en fait de larges pâturages utilisés extensivement par les troupeaux de **bovins** et plus rarement d'ovins. Bordées de haies, les cultures représentent de faibles surfaces et sont surtout composées de luzerne et de céréales.

La flore du Causse Comtal est riche est diversifiée avec près de 900 espèces. Compte tenu de sa situation géographique et de son altitude, ce causse se positionne à une interface entre les grandes influences climatiques : Europe moyenne, méditerranéenne, atlantique et orophile (montagnarde). Néanmoins se sont les espèces répandues en Europe moyenne (environ 55%) qui forment le fond floristique des milieux boisés et prairiaux. Cette position assure au causse sa diversité spécifique et quelques endémismes.

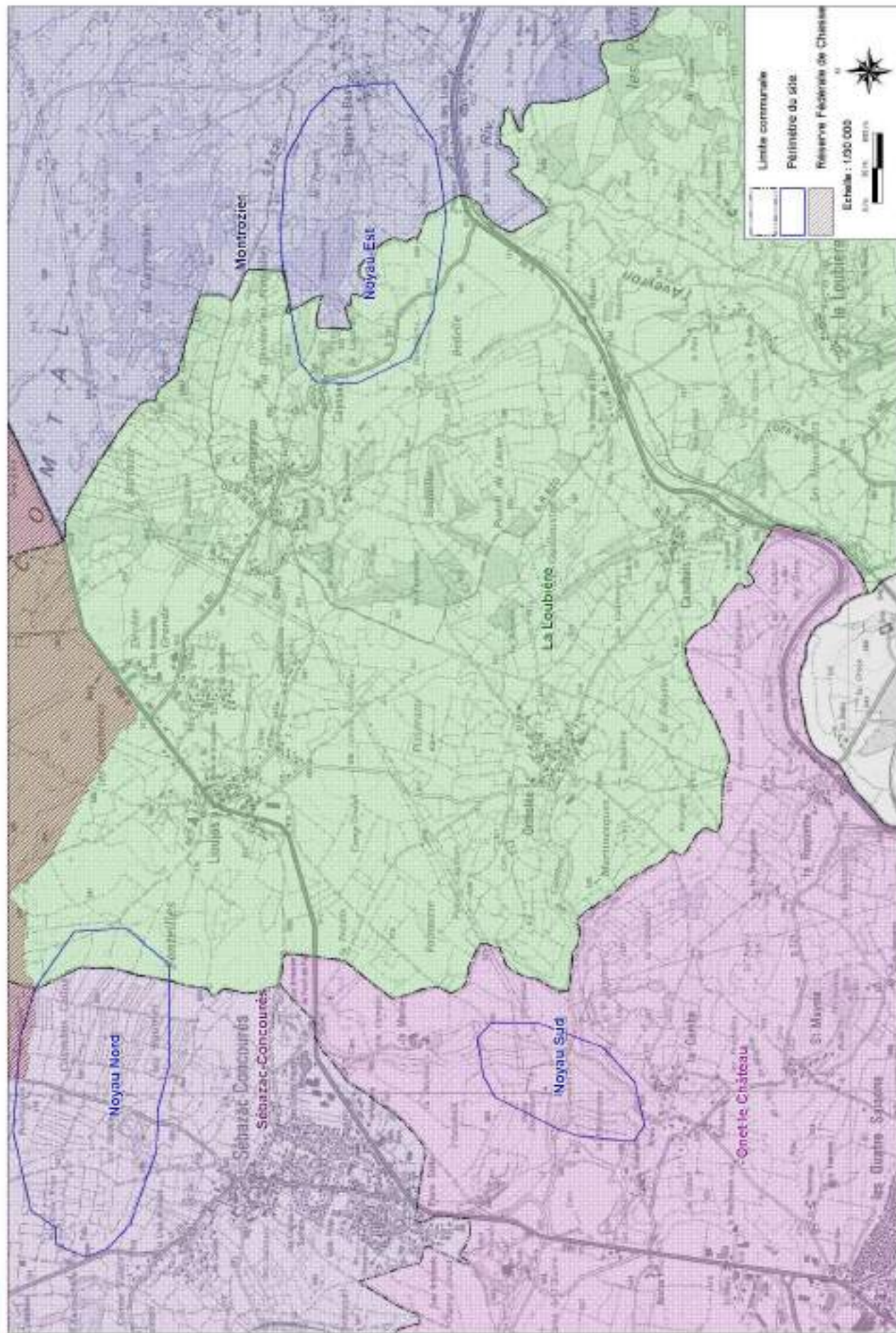
Le site Natura 2000 est un site éclaté composé de trois noyaux dont leur surface totale est de 380 ha : Noyau Nord au Nord de l'agglomération de Sébazac-Concourès, le noyau Sud entre l'agglomération de Sébazac-Concourès et le lieu-dit de la Combe sur la commune d'Onet le Château, le noyau Est à cheval sur la commune de la Loubière et de Montrozier entre le lieu-dit de Cayssac et Gages le Bas. Ce site recoupe un certain nombre de ZNIEFF : 0373 0000, 03073 0001 à 0004, 03740000.







Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7300868 Le Causse Comtal
COMMUNES CONCERNEES PAR LE SITE NATURA 2000



Ces zones ont été retenues par le programme Natura 2000 parce qu'elle correspondent à des pelouses maigres riches en diversité floristique et faunistique. Les habitats naturels présents y sont de grande qualité, 4 habitats visés à l'annexe I de la Directive Habitats sont cités sur le Causse dont 2 prioritaires. Au niveau des espèces animales le principal intérêt en terme d'espèces cités en annexe II est constitué par les chauves-souris.

Il est important de rappeler ici **que l'objectif principal de la démarche Natura 2000** est de favoriser **le maintien de la biodiversité en Europe**, en tenant compte **des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales**. Le document d'objectifs correspond à la déclinaison française du plan de gestion concerté et sera une étape indispensable en vue de la désignation du site dans le Réseau Natura 2000.

La réalisation du document d'objectifs a suivi quatre étapes :

- réalisation d'un diagnostic socio-économique,
- réalisation d'un diagnostic écologique,
- définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs,
- élaboration d'un programme d'actions.

De plus, un travail de concertation et des actions de communication ont accompagné ces quatre étapes.

La première partie du document d'objectifs présente le cadre historique et socio-économique (usages, activités, politiques de développement, projets, ...). L'historique du site est tout d'abord retracé à partir de données bibliographiques et de témoignages de personnes originaires du site. Ensuite, les différents acteurs concernés par le site et sa gestion sont présentés. Leurs attentes, leurs volontés et leurs implications sont dégagés à travers l'analyse d'une série de consultations. Si le nombre de ces consultations a été réduit pour des questions de faisabilité, leur analyse (bien que subjective) révèle les volontés des personnes locales.

Dans une deuxième partie du document d'objectifs, les différentes méthodologies suivies, les caractéristiques climatiques et géologiques du site et les résultats des inventaires de terrain sont présentés. Ces derniers sont ensuite hiérarchisés selon les priorités d'actions visant à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Enfin un programme d'actions est détaillé sous forme de fiches et de tableaux synthétiques puis est évalué financièrement.

I. BILAN SOCIO-ECONOMIQUE

I.1. LES ENJEUX PAR USAGES

I.1.1. LES LOISIRS

Parmi les activités de pleine nature, c'est la marche à pied dans un premier temps, puis le VTT qui sont les plus fréquentes toute l'année et principalement l'hiver. La proximité de Rodez se ressent principalement le week-end. Ce Causse est principalement utilisé par les ruthénois. C'est surtout l'hiver que la fréquentation est la plus importante sur le Causse.

Deux sentiers de randonnées existent sur le Causse Comtal; le GR 62 et 620, le dernier passe à proximité immédiate du noyau Est.

Les motos, et les quads dans une moindre mesure, ont été de plus en plus présents sur le site (falaises du noyau Est, communes de La Loubière et de Montrozier). Un arrêté communal concernant l'interdiction de passage sur certains chemins est en vigueur. Actuellement ce ne sont plus que des personnes isolées qui enfreignent cette réglementation.

I.1.2. L'AGRICULTURE

La mairie de La Loubière mène une réflexion en collaboration avec l'association Causse Comtal et les agriculteurs sur la mise en valeur du territoire communal. Il n'existe plus de berger itinérant et les éleveurs souhaitent pouvoir utiliser des clôtures pour parquer les animaux. L'association Causse Comtal souhaite, en revanche, maintenir les traditions de pastoralisme sans clôtures. Le projet serait porté par la fédération départementale des chasseurs.

Une partie de la surface communale de La Loubière est dans le noyau Est. Un seul exploitant agricole travaille sur ces terres.

Les terres du noyau Nord, sur la commune de Sébazac-Concourès, sont cultivées à 80 % (céréales et prairies temporaires), la justification du périmètre étonne par son manque de milieux naturels. Les terres pâturées, concernées à environ 20 %, bénéficient plutôt d'un regain d'activité. Malgré ça, le Comité de Pilotage n'a pas jugé opportun à ce stade de déplacer ce noyau vers le nord où se trouvent plus de surfaces en habitat d'intérêt communautaire.

Un CTE territorial péri-urbain a été validé par la CDOA en 2002 pour les 12 communes du grand Rodez. Ce territoire exclut la commune de Montrozier qui est concernée en partie par le noyau Est du site Natura 2000 du causse comtal.

En 2003, le périmètre du CTE territorial a été repris pour constituer un territoire CAD.

Les mesures spécifiques à Natura 2000 pour ce territoire et la commune de Montrozier qui se trouve dans le territoire CAD « vallée de l'Aveyron » seront intégrées dans le contrat type départemental au titre de la biodiversité.

I.1.3. LA CHASSE

La pression de chasse est importante et bien ancrée sur le territoire du Causse Comtal. Cette pression est également influencée par la proximité de Rodez, d'où un certain nombre de citoyens viennent chasser sur le Causse.

Les principales espèces chassées sont entre autres : Le Lièvre (plan de chasse), le Lapin, le Faisan, le Chevreuil (plan de chasse), le Sanglier (très peu répandu), les espèces migratrices (Pigeon ramier, les grives, Bécasse).

Une réserve de chasse est délimitée en limite nord du noyau Nord, le chevauchant de très peu.

I.1.4. POINT DE VUE DES NATURALISTES

Le milieu caussenard semble de plus en plus morcelé et anthropisé, la principale menace étant le développement urbain de l'agglomération de Rodez.

Le milieu caussenard se ferme progressivement en raison d'un sous-pâturage. Historiquement, le Causse Comtal était plus ouvert.

La logique du découpage des périmètres des trois noyaux est mal comprise.

Les études pour le renouvellement de la carrière Vialatelle (ENCEN) ont fait apparaître une station de *Serapia lingua* (orchidée) à l'ouest du noyau Sud, ainsi que des pelouses sèches intéressantes.

I.2. PROJETS D'AMENAGEMENT OU ACTIVITES POUVANT AVOIR DES IMPACTS SUR LE SITE

I.2.1. L'URBANISME

Des documents d'urbanisme (POS ou PLU) existent dans toutes les communes, et un schéma de secteur est en cours d'étude.

La commune de La Loubière souhaite développer ce secteur puisque quelques terrains sont encore disponibles pour la construction, au niveau de Campeyroux. La zone industrielle présente des activités très variées mais non polluantes (obligation en raison du substrat calcaire). Le tissu urbain s'est densifié passant d'une population de 500 habitants vers les années 70-80 à 1500 actuellement.

La population de la commune d'Onet-le-Château est passée d'environ 1500 habitants en 1960 à environ 10000 en 2000. Cette expansion s'est caractérisée par une demande importante, dans les années soixante, de logements sociaux puis à évoluée dans les années 80 par des initiatives privées. Actuellement, le quartier des "Costes Rouges" est encore en pleine évolution.

Cependant, l'implantation de surfaces commerciales y est relativement freinée. Le seul projet en ce sens est le déplacement du Centre Commercial Leclerc, actuellement localisé sur la commune de Sébazac. Il sera installé sur une surface classée 1NAx (préalablement 2 NA DPU).

I.2.2. LES INFRASTRUCTURES

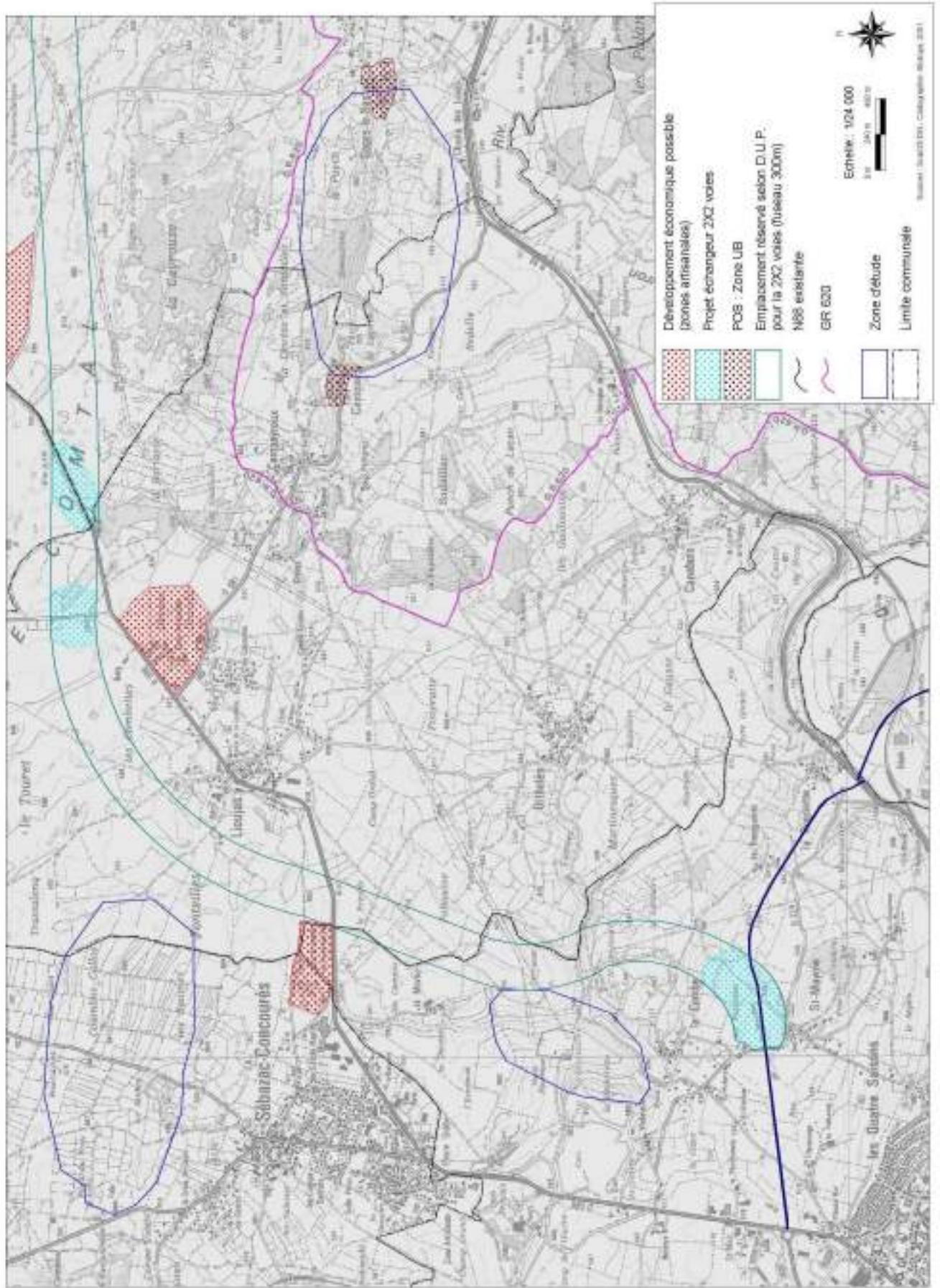
Comme grands projets d'aménagement il y a notamment la construction d'une route à 2x2 voies, la nouvelle RN 88. L'échéance de cette route est inconnue, le financement d'une petite partie est inscrite dans le contrat de plan 2001-06.

Une fois cette nouvelle RN 88 réalisée, il sera question de concrétiser un Grand Contournement de Rodez. L'échéance de ce projet est de l'ordre de plusieurs dizaines d'années (voir carte des infrastructures).

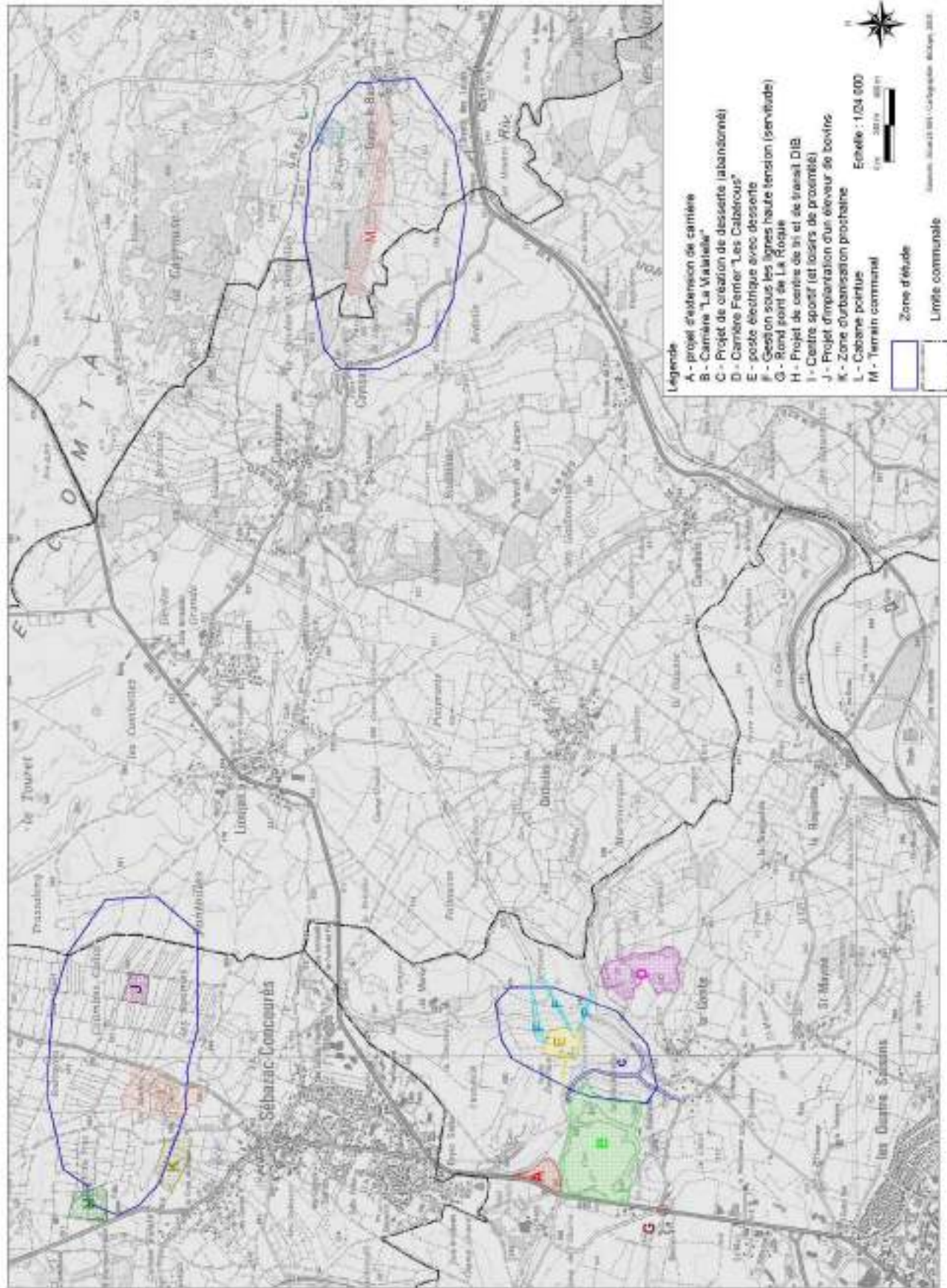
La commune de La Loubière veut réaliser un sentier de découverte (d'interprétation) sur une partie du noyau Est, en coordination avec la commune de Montrozier, entre les hameaux de Cayssac et Gages-le-Bas. Les thèmes à aborder sont variés : géologie, découverte de la flore, paysage... Les deux communes ont étudié le tracé éventuel de ce sentier, il persiste un problème de passage par une parcelle actuellement privée.

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est en cours d'élaboration par la Communauté de l'Agglomération du Grand Rodez. Il contient une réflexion sur les circulations douces, dont le schéma de la carte 17 en page 93 de la version provisoire du SCOT dresse les principes. L'axe radial pour piétons et cycles, qui devra lier Rodez à Sébazac, est prévu de passer par Laroque à l'ouest de la route nationale actuelle.

Lors des séances des groupes de travail, l'idée avait émergée de relier ces pôles par l'ancienne voie romaine qui borde l'est du noyau Sud, mais qui, tout en étant voie communale, est actuellement occupée par un particulier (qui y maintient un chenil). Cette voie pourra être intégrée dans un circuit de sentier d'interprétation du site Natura 2000 tel que proposé par le groupe de travail, et ainsi raccordé au réseau des sentiers sur la commune de La Loubière.



PRÉSENTATION DES AMÉNAGEMENTS SUR ET EN PÉRIPHÉRIE DU SITE



Le noyau Sud contient un poste de transformateurs électriques ; le gestionnaire en est RTE. Ce poste a quatre lignes de haute tension qui le relient vers l'est, regroupées en 3 faisceaux. Sous ces lignes des servitudes accordées avec les propriétaires permettent de couper des arbres qui gêneraient l'exploitation des lignes. En général les inspections des lignes se font par hélicoptère.

I.2.3. LES CARRIERES

Deux carrières se trouvent à proximité immédiate du noyau Sud : à l'ouest la carrière de Vialatelle, la SIMAT, et au sud-est la SOCORO.

La SIMAT a demandé le renouvellement et l'extension de son exploitation. La société arrive à terme de son droit d'exploiter (période de 30 ans). L'exploitation nécessite éventuellement un nouvel accès routier pour raisons de sécurité.

La carrière SOCORO a eu son renouvellement accordé récemment, et n'a pas de projet d'extension du périmètre d'exploitation.

I.2.4. L'INDUSTRIE

Il y a un projet d'installation d'un site de tri et de transit de Déchets Industriels Banals DIB, en bordure immédiate nord-ouest du noyau Nord (actuellement une casse), sur la commune de Sébazac-Concourès, en zone 1NAX du POS.

I.2.5. PROJETS CONCERNES PAR L'EVALUATION DES INCIDENCES

Les maîtres d'ouvrage des projets suivants sont susceptibles de devoir réaliser un dossier d'évaluation appropriée des incidences au titre de l'article 414-4 du Code de l'Environnement (liste ouverte) :

- Déplacement du centre Leclerc sur la commune d'Onet-le-Château
- Nouvelle 2x2 voies RN 88
- Renouvellement carrière
- Centre des Déchets Industriels Banals
- Installation stabulation bovine
- Projet éolien de Bozouls-Motrozier
- Autres projets soumis à autorisation ...

II. CONCLUSION

Conformément à l'esprit de la Directive Habitats, un double inventaire des activités socio-économiques et culturelles d'une part, et du patrimoine naturel d'autre part est établi de façon à dresser un état des lieux le plus proche de la réalité. Les enjeux socio-économiques et de conservation des habitats naturels pour lesquels le site a été désigné porte sur :

- La gestion de l'espace et le maintien dans un bon état de conservation des habitats naturels ouverts sont liés aux pratiques agricoles telles que le pastoralisme extensif ou la fauche,
- Le développement des activités de pleine-air risque d'avoir une influence sur le maintien du bon état de conservation des habitats naturels.

Compte tenu des différents enjeux socio-économiques et culturels identifiés sur le site, deux thématiques de travail ont été mises en place :

- « Agriculture »
- « Activités de pleine nature »

II.1. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU SITE

Immédiatement au Nord de Rodez, le Causse Comtal est un plateau calcaire tabulaire peu accidenté et d'altitude voisine de 600 m. Ce Causse est délimité par les vallées de l'Aveyron au Sud, du Dourdou au Nord, de l'Ady et du Créno à l'Ouest. Sa surface est d'environ 460 km² (Cl. Mugnier, 1962).

Les couches géologiques qui constituent le Causse Comtal sont composées de séries jurassiques (du haut en bas) : calcaires oolithiques et dolomitiques (Barjocien), marnes grises (Torcien) surmontées par l'oolithe ferrugineuse (Aalénien), calcaire gréseux à la base puis marnes grises surmontées de calcaire (Charmouthien), calcaire avec minces alternances de marnes (Hettangien- Sinémurien) (Cl. Mugnier, 1962).

Les terres rouges (couleur due à l'oxyde de fer) sont issues de l'érosion des chaînes de montagnes entourant le détroit de Rodez à l'époque du permien (-290 à -250 millions d'années). Cette roche sédimentaire détritique continentale appelée « les rougiers » a été mise à jour par la rivière Aveyron au tertiaire à la suite du décapage du plateau calcaire sur-jacent. Les rougiers sont composés d'une alternance de couches tendres (argiles) et de roches plus dures (grès).

Le plateau du Causse Comtal est parcouru par 4 grandes failles d'orientation est-ouest, les couches ont un pendage nord-sud. La Faille des Palanges court depuis Goutrens jusqu'au Masegros en passant par Onet l'église, Cayssac, Gages et Séverac l'église. Sur la commune de Loubière, 4 grottes ont été recensés : grotte de Campeyroux, sources de la Pailhorie, Craque de Terre Rouge, Lapiaz de la Devèze des Tons. Sur la commune de Montrozier 9 grottes sont recensés : grottes I, II et III, IV de Gages, grotte de gages le vieux, Résurgence de Gages le Vieux, Lapiaz de Grioudas, Grotte de Grioudas, Résurgence et grotte de Roqueemissou. Sur la commune d'Onet le Château 10 grottes sont recensées : Résurgence et perte de Boscus, source des Douzes, sources de Fontanges, grotte-Résurgence d'Is, Source de Lacombe, grotte-résurgence de Larroque, grotte de la Panouse, grotte-résurgence de la Roquette, sources de la Roquette, résurgence de St Martin Eglise.

Le réseau de rivières souterraines est important : l'eau infiltrée sur le Causse Comtal ressort à Salles la Source tandis que le secteur de Campeyroux alimente les fontaines de Cayssac, de Famejane, de Pailhorières et des Crozes. Le Causse d'Ortholès alimente de nombreuses sources depuis le Plô jusqu'à la fontaine de Canabols (Eric Gross, 2001).

Les formations karstiques sur le Causse sont issues de la dissolution de la roche calcaire : dolines, aven, lapiez... les secteurs à dolomite, roche plus dure forme les reliefs ruiniformes.

La toponymie des lieux-dits décrit très bien la géographie et la géologie de la région : Cayrousse évoque le calcaire, Campeyroux évoque les champs de pierres, Roques évoque la roche, les Crozes suggèrent les dépressions (creux), le Crés définit le terrain pierreux etc...

Le climat de ce Causse est caractérisé par une température moyenne annuelle de l'ordre de 10°C (moyenne de 18°C en période estivale et inférieur à 5°C en période hivernale). Les précipitations sont de 950 mm en moyenne et sont bien réparties sur l'ensemble de l'année, montrant bien ainsi l'influence atlantique.

II.2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES

Le site du Causse comtal présente également une grande diversité floristique. Nombre de ces espèces sont remarquables par leur association mais il semble à première vue que peu d'espèces soient patrimoniales (protection ou fort statut de rareté).

On constate une grande richesse en orchidées avec une vingtaine d'espèces uniquement sur le petit site le plus près de Rodez (noyau Sud).

II.3. LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le formulaire standard Natura 2000 concernant le site FR 7300868 « Causse Comtal » spécifie trois habitats inscrits en annexe I :

- Pelouse sèche semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaire (*Festuco-Brometalia*) (* site d'orchidées remarquables)
- Formation de *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
- Formation stable à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses calcaires (*Berberidion* p.p.)

Après prospection, il s'avère que **six habitats relèvent des critères de la directive « Habitats »**, sur l'ensemble des milieux présents sur le site. Sur les trois habitats indiqués, seulement deux ont été retrouvés. La totalité de ces habitats est listée dans le tableau suivant.

Tableau des habitats patrimoniaux présents sur le site :

Habitats	Code Corine	Code DH*
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires <i>(Potentilletalia caulescentis)</i> (= Végétation chasmophytique des pentes rocheuses. Sous-types calcaires)	62.15	8215
* Pelouse calcaire karstique (<i>Alyso-Sedion albi</i>)	34.11	*6110
Pelouse calcaire sèche à Brome dressé (<i>Mesobromion et Xerobromion</i>) (= Formation herbeuse sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>))	34.31 à 34.34	*6210
Formation de Génévriers sur pelouses calcicoles (<i>Berberidetalia vulgaris</i>) (= Formation de <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires)	31.88	5130
Prairie maigre de fauche à Pimprenelle officinale (<i>Arrhenatherion</i>) (= Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis</i>))	38.2	6510
Prairie à Molinie sur calcaire (<i>Eu-Molinion</i>) (= Prairie à Molinie sur calcaire et argile (<i>Eu-Molinion</i>))	37.31	6410
Grottes non exploitées par le tourisme	65.4	8310

* habitats d'intérêt communautaire prioritaire

La pelouse calcaire karstique et la pelouse calcaire sèche à Brome dressé sont des habitats prioritaires (au moins pour partie).

Tableau récapitulatif des surfaces et % de chaque habitat de la directive observés sur le site du Causse Comtal.

	Superficie (hectares)				% de la superficie			
	Noyau Est	Noyau Nord	Noyau Sud	Tot	Noyau Est	Noyau Nord	Noyau Sud	Tot
8215	0,9			0,9	0,6			0,2
6110	0,3		0,1	0,4	0,2		0,2	0,1
6210	51,4	41,1	25,0	117,3	31,7	25,5	45,9	31,1
<i>Prioritaire</i>	<i>4,5</i>		<i>5,8</i>	<i>10,3</i>	<i>2,8</i>		<i>10,6</i>	<i>2,7</i>
<i>Non prioritaire</i>	<i>46,9</i>	<i>41,1</i>	<i>19,2</i>	<i>107</i>	<i>29,0</i>	<i>25,5</i>	<i>35,2</i>	<i>28,4</i>
5130		1,7	2,2	3,9		1,1	4,0	1,0
6510	23,3			32,3	14,4			8,6
6410	0,1			0,1	0,1			0,0
Surface du site	161,9	161,1	54,5	377,5	42,9	42,7	14,4	

III. LES ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE ET LEURS HABITATS

III.1. LES ESPECES VEGETALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Aucune espèce végétale inscrite en Annexe II de la directive " Habitats " n'est indiquée dans le formulaire standard. Après nos prospections, aucune espèce inscrite aux annexes de la directive " habitat ", n'est présente au sein du site Causse Comtal.

III.2. LES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

III.2.1. LES CHIROPTERES

Les Chauves-souris sont relativement méconnues sur le Causse Comtal. Les consultations des spécialistes et naturalistes locaux démontrent que ce secteur n'est pas suivi (liste des personnes consultées en annexe). Cependant, il ressort de ces entretiens des potentialités favorables pour les Chauves-souris sur l'ensemble du Causse Comtal. Aucune étude n'a été réalisée sur la zone d'étude. Toutefois, deux espèces sont mentionnées dans la fiche site Natura 2000 Causse Comtal (n° FR7300868), le **Grand Murin** et le **Petit Rhinolophe**, sans localisation précise. Malgré les personnes consultées, la source de ces informations n'a pu être identifiée.

Les prospections de terrain ont permis de mettre en évidence des potentialités d'accueil pour les Chauves-souris. Cependant, il n'a pas été possible de réaliser une analyse de terrain fine de l'ensemble des potentialités sur la zone d'étude étant donné le temps imparti.

Myotis myotis (Borkhausen, 1797)

Code Natura 2000 : 1324

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993).
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce Vulnérable

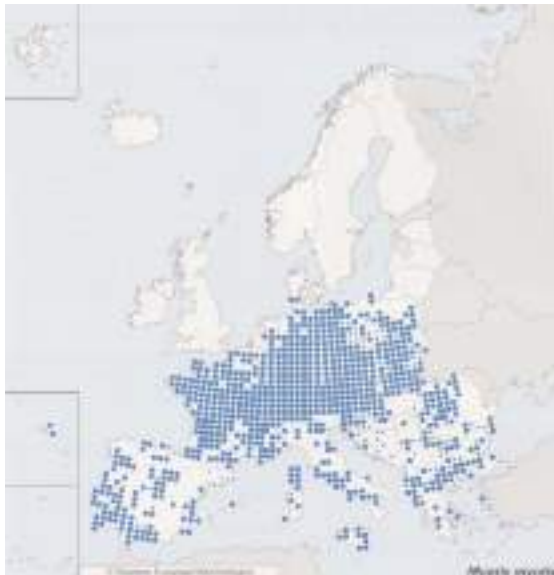
- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Vespertilionidés



Description de l'espèce

- Le Grand Murin fait partie des plus grands chiroptères français.
- Tête + corps : 6,5-8 cm ; avant-bras : 5,3-6,6 cm ; envergure : 35-43 cm ; poids : 20-40 g.
- Oreilles longues, 2,44-2,78 cm, et larges, 0,99-1,3 cm.
- Museau, oreilles et patagium brun-gris.
- Pelage épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris.

Répartition en France et en Europe



- En Europe, le Grand murin se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des îles britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence de l'espèce en Afrique du Nord.
- En France, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements français hormis dans certains départements de la région parisienne.

Biologie et Ecologie

Activité :

- Le Grand Murin est considéré comme une espèce plutôt sédentaire malgré des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. Il entre en hibernation d'octobre à avril. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures. Les colonies de reproduction comportent quelques dizaines à quelques centaines voire quelques milliers d'individus, essentiellement des femelles. Elles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre. Les colonies d'une même région forment souvent un réseau au sein duquel les échanges d'individus sont possibles.
- Le Grand Murin quitte généralement son gîte environ 30 minutes après le coucher du soleil. Il le regagne environ 30 minutes avant le lever de soleil. Il utilise régulièrement des reposoirs nocturnes. La majorité des terrains de chasse autour d'une colonie se situe dans un rayon de 10 à 25 km. Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin. Les proies volantes peuvent aussi être capturées.

Caractères écologiques :

- Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte, ...) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).
- Même si les Grands Murins témoignent d'une assez grande fidélité à leur gîte, certains individus peuvent changer de gîte en rejoignant d'autres colonies dans les environs jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres.
- Gîtes d'hibernation : cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de (3) 7-12°C et d'hygrométrie élevée) dispersées sur un vaste territoire d'hivernage.
- Gîtes d'estivage : principalement dans les sites épigés assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C ; sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers; mais aussi dans des grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines, souterrain en région méridionale.

Régime alimentaire

- Son régime alimentaire est principalement constitué de Coléoptères Carabidés (> 10 mm), auxquels s'ajoutent aussi des Coléoptères Scarabéoïdes dont les Méloïthidés (Hannetons), des Orthoptères, des Dermaptères (Perce-oreilles), des Diptères Tipulidés, des Lépidoptères, des Araignées, des Opilions et des Myriapodes.
- La présence de nombreux arthropodes non-volants ou aptères suggère que le Grand Murin est une espèce glaneuse de la faune du sol.
- En région méridionale (Portugal, Corse, Malte, Maroc), des proies des milieux ouverts sont exploitées : Gryllotalpidés (Courtillière), Gryllidés (Grillons), Cicadidés (Cigales ; stades jeunes) et Tettigoniidés (Sauterelles).

Reproduction

- Maturité sexuelle : 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles.
- Accouplement dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation.
- Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an exceptionnellement deux. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant l'espace avec le Petit Murin, et d'autres espèces.
- Les jeunes naissent généralement durant le mois de juin.
- Longévité : 20 ans mais l'espérance de vie ne dépasse probablement pas en moyenne 4-5 ans.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

- En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. Dans le nord de l'Europe, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue. La reproduction de cette espèce n'est plus observée qu'au sud du sillon Sambre et Meuse. En Allemagne, l'espèce semble être présente jusqu'à l'île de Rugen au Nord. Enfin, en Pologne, elle remonte jusqu'aux côtes baltiques.
- En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 13 035 individus répartis dans 681 gîtes d'hibernation et 37 126 dans 252 gîtes d'été. Les départements du nord-est de la France hébergent des populations importantes, notamment en période estivale. Si en période hivernale, le Centre de la France paraît accueillir de bonnes populations dans les anciennes carrières, c'est le sud de la France (Aquitaine et Midi-Pyrénées) qui accueille en période estivale les populations les plus importantes (plusieurs milliers d'individus en association avec Minioptère de Schreibers) dans les cavités souterraines.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

Le Grand Murin est peu connu sur le site du fait des confusions avec le Petit Murin. La Grotte du Capucin abrite vraisemblablement une colonie mixte des deux espèces, mais il est difficile de connaître les proportions. La Grotte du Capucin étant très dérangée, le Grand Murin se reproduit certainement dans les combles des habitations où il serait à rechercher. Ces zones de chasse sur le site ne sont pas connues.

Menaces

- Dérangements et destructions, intentionnels ou non, des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation ; et des gîtes d'hiver, par un dérangement dû à la surfréquentation humaine, l'aménagement touristique du monde souterrain et l'extension de carrières.
- Pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou réfection des bâtiments, responsables de la disparition de nombreuses colonies.
- Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas).
- Modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (lisières forestières feuillues, prairies de fauche, futaies feuillues,...) : labourage pour le réensemencement des prairies, conversion de prairies de fauches en culture de maïs d'ensilage, épandage d'insecticides sur des prairies
- Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux.
- Intoxication par des pesticides.

Mesures de gestion conservatoire

- Le maintien et la reconstitution des populations de Grand murin impliquent la mise en œuvre de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement.
 - Les gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transition, accueillant des populations significatives, doivent être protégés par voie réglementaire voire physique (grille, enclos, ...). La pose de "chiroptières" dans les toitures (églises, châteaux) peut permettre d'offrir de nouveaux accès.
 - La conservation ou la création de gîtes potentiels sont à instaurer autour des sites de mise bas dans un rayon de quelques kilomètres : ouvertures adéquates dans les combles et clochers d'églises.
 - Le maintien ou la reconstitution de terrains de chasse favorables au Grand murin semblent importants pour la conservation de l'espèce.
- Afin de maintenir la capacité d'accueil pour les proies de Grand murin :
- éviter de labourer ou de pulvériser d'insecticides les prairies où larves de tipules et de hannetons se développent,
 - interdire l'utilisation d'insecticides en forêt,
 - maintenir les futaies de feuillues présentant peu de sous-bois et de végétation herbacée et leurs lisières, ce qui n'est pas incompatible avec un objectif de production ligneuse.

Code Natura 2000 : 1303

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993).
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste rouge nationale : Espèce Vulnérable

Description de l'espèce

- Le Petit Rhinolophe est le plus petit des rhinolophes européens.
- Tête + corps : 3,7-4,5 (4,7) cm ; avant-bras : (3,4) 3,7-4,25 cm ; envergure : 19,2-25,4 cm ; poids : (4) 5,6-9 (10) g.
- Appendice nasal caractéristique en fer-à-cheval; appendice supérieur de la selle bref et arrondi, appendice inférieur beaucoup plus long et pointu de profil; lancette triangulaire.
- Au repos et en hibernation, le Petit rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un « petit sac noir pendu ».
- Pelage souple, lâche : face dorsale gris-brun sans teinte roussâtre (gris foncée chez les jeunes), face ventrale gris à gris-blanc. Patagium et oreilles gris-brun clair (cas d'albinisme total ou partiel).

Répartition en France et en Europe



Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, de l'ouest de l'Irlande et du sud de la Pologne à la Crète au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée.

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères
- Famille : Rhinolophidés



Biologie et Ecologie

Activité :

Il hiberne de septembre-octobre à fin avril, isolé ou en groupe lâche suspendu au plafond ou le long de la paroi. Sédentaire, le Petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Autour d'un gîte de mise bas, l'activité reste importante toute la nuit et les femelles retournent au moins 2 à 3 fois au gîte pendant la nuit pour nourrir les jeunes lors de la période de lactation. Pour se déplacer, l'espèce évite généralement les espaces ouverts en évoluant le long des murs, chemins, lisières boisées, ripisylves, haies et autres alignements d'arbres. Au crépuscule, ces corridors boisés sont utilisés pour rejoindre les terrains de chasse qui se situent dans un rayon moyen de 2-3 km autour du gîte. Le vol de chasse se situe principalement dans les branchages ou contre le feuillage d'écotones boisées, mais l'espèce exploite aussi les étendues d'eau ou les cours de ferme.

Caractères écologiques :

Le Petit Rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante, de prairies pâturées ou prairies de fauche. La vigne avec des friches semblent également convenir. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est une constante du milieu préférentiel. L'espèce est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau de sites locaux.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue.

Les gîtes de mise bas du Petit Rhinolophe sont principalement les cavités naturelles ou les mines, les combles et les caves de bâtiment (fermes, églises). Des bâtiments ou cavités près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes secondaires.

Régime alimentaire

- Insectivore, le régime alimentaire du Petit Rhinolophe varie en fonction des saisons.
- Dans les différentes régions d'étude, les Diptères, Lépidoptères, Névroptères et Trichoptères, associées aux milieux aquatiques ou boisés humides, apparaissent comme les ordres principalement consommés. L'espèce se nourrit également des taxons suivants : Hyménoptères, Araignées, Coléoptères, Psocoptères, Homoptères et Hétéroptères.
- Le Petit Rhinolophe consomme donc principalement Diptères et Trichoptères en début et fin de saison et diversifie son régime en été avec l'abondance des Lépidoptères, Coléoptères, Névroptères et Aranéidés.

Reproduction

- La maturité sexuelle des femelles est probablement atteinte à un an.
- Accouplement : de l'automne au printemps.
- Les femelles forment des colonies de reproduction d'effectif variable (de 10 à des centaines d'adultes), parfois associées à d'autres espèces de Chauves-souris sans toutefois se mélanger. De mi-juin à mi-juillet, au sein d'une colonie, 20 à 60% des femelles donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont émancipés à 6-7 semaines.
- Longévité : 21 ans ; âge moyen : 3-4 ans.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Suisse.

En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 5 930 individus répartis dans 909 gîtes d'hivernation et 10 644 dans 578 gîtes d'été. Le Petit Rhinolophe subsiste en Alsace, en Haute-Normandie et en Ile-de-France avec de très petites populations (de 1 à 30). La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, en Bourgogne, en Champagne-Ardenne, en Lorraine, en Franche-Comté, en Rhône-Alpes, en Languedoc-Roussillon, en Corse et en Midi-Pyrénées (les 2 dernières régions accueillent plus de 50% des effectifs estivaux).

La population hivernante connue des Gorges de l'Aveyron est d'environ 420 individus, **soit 7% de la population hivernante française connue**. Les gorges de l'Aveyron présente donc **un intérêt national** et a un rôle important dans la conservation des populations de cette espèce.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)

Le Petit Rhinolophe hiverne dans de nombreuses cavités. 60 au total en abritent dans les gorges de l'Aveyron dont la plus importante semble être la grotte Nord de la Castagnerette avec 35 individus (Données GCMP). Peu de sites de reproduction sont connus, mais ils sont à rechercher dans les caves et les combles des habitations.

Menaces

La réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol pour les Petits Rhinolophes, la déprédation du petit patrimoine bâti en raison de leur abandon par l'homme (affaissement du toit, des murs, ...) ou de leur réaménagement en maisons secondaires ou touristiques, la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers sont responsables de la disparition de nombreux sites pour cette espèce. Le dérangement par la surfréquentation humaine et l'aménagement touristique du monde souterrain est aussi responsable de la disparition de l'espèce dans les sites souterrains.

La modification du paysage par le retournement des prairies (disparition des zones pâturées et fauchées) qui s'accompagne de l'arasement des talus et des haies, l'extension des zones de cultures (maïs, blé...), l'assèchement des zones humides, la rectification et la canalisation des cours d'eau, l'arasement de ripisylve et le remplacement de forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux, entraînent une disparition des terrains de chasse.

L'accumulation des pesticides utilisés en agriculture intensive et des produits toxiques pour le traitement des charpentes (pulvérisation sur les chauves-souris ou absorption par léchage des poils) conduit à une contamination des chauves-souris tout autant qu'à une diminution voire une disparition de la biomasse disponible d'insectes.

Mesures de gestion conservatoire

- Le maintien et la reconstitution des populations de Petit Rhinolophe impliquent la mise en oeuvre de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement.

- Les gîtes de reproduction, d'hivernation ou de transition, accueillant des populations significatives, doivent être protégés par voie réglementaire voire physique (grille, enclos, ...). La pose de "chiroptières" dans les toitures (églises, châteaux) peut permettre d'offrir de nouveaux accès. Les abords des gîtes pourront être ombragés par des arbres et dépourvus d'éclairages, minimisant le risque de prédation par les rapaces et permettant un envol précoce, augmentant de 20 à 30 mn la durée de chasse, capitale lors de l'allaitement.

- Des actions de restauration du patrimoine bâti après maîtrise foncière doivent être entreprises pour préserver les sites de mise bas.

- Au niveau des terrains de chasse, on mettra en oeuvre dans un rayon de 2 à 3 km autour des colonies, par des conventions avec les exploitants agricoles, une gestion du paysage, favorable à l'espèce sur les bases suivantes :

=> maintien (ou création) des prairies pâturées et de fauche en évitant le retournement des prairies pour la culture du maïs et des céréales,

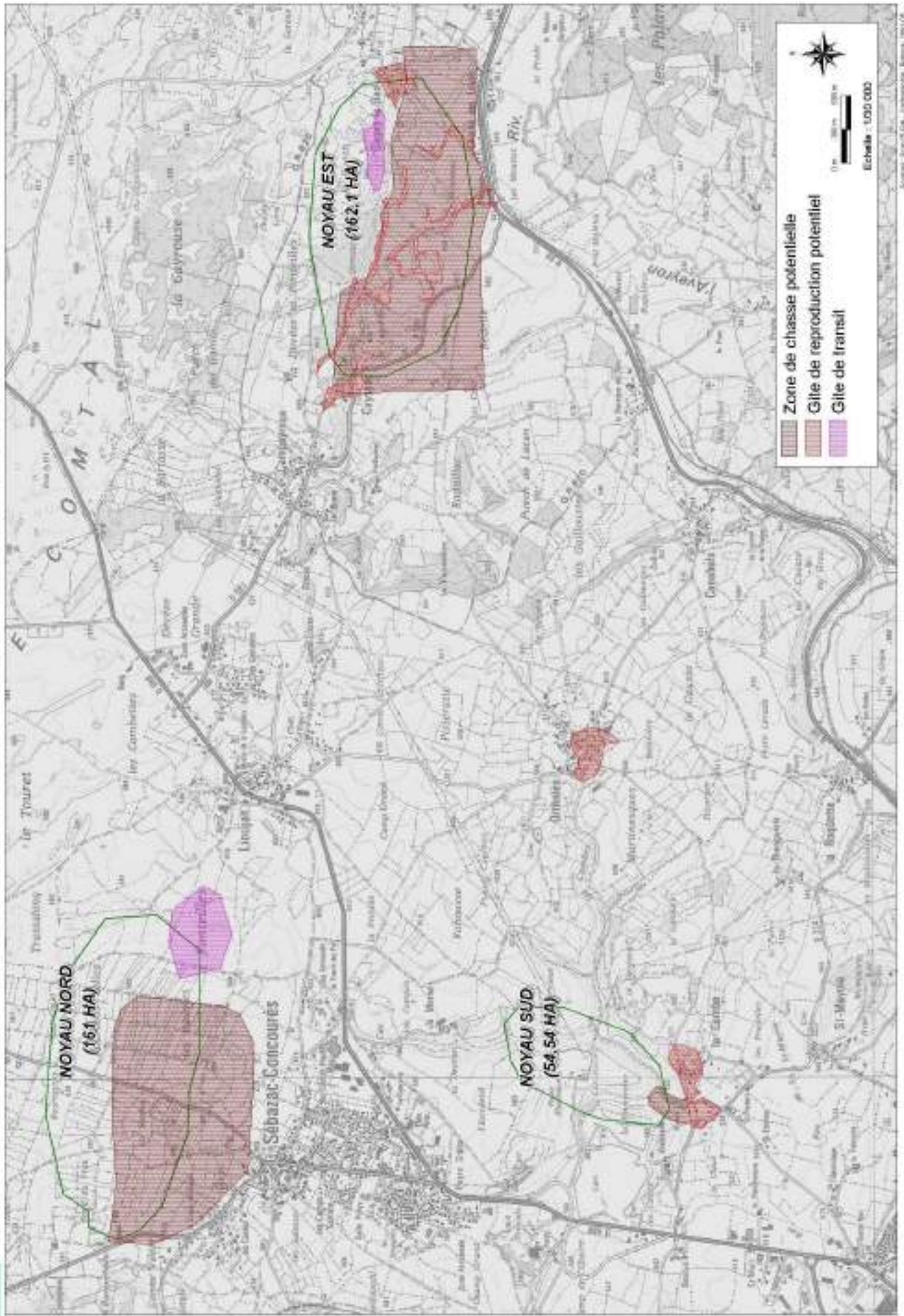
=> maintien ou développement d'une structure paysagère variée (haies, arbres isolés, ripisylve...),

=> limitation d'utilisation des pesticides notamment en agriculture. En effet, ces substances ont un effet négatif sur

l'entomofaune et donc sur les proies du Petit Rhinolophe comme les Tipulidés et les Lépidoptères,

=> maintien des ripisylves, des boisements de feuillus.

CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II ET IV DE LA DIRECTIVE "HABITATS"



Source : IGN © IGN - IGN/ANPN - IGN/ANPN

III.3. LES ESPECES SENSIBLES ET PATRIMONIALES PRESENTES SUR LE SITE

L'ensemble des données, non exhaustives, est synthétisé dans le tableau en annexe.

Comme le laissait supposer le nombre important d'habitats naturels présents sur les sites et les caractéristiques générales du Causse Comtal, la diversité floristique observée est forte. Elle comprend environ 400 espèces végétales. Cette diversité peut être amenée à près de 450 espèces végétales avec les données de la bibliographie (48 espèces nouvelles, Terrisse, 1987). Aux dates des prospections, **c'est environ la moitié des espèces végétales présentes sur le Causse Comtal qui se retrouve sur les sites Natura 2000**. Cette caractéristique leur confère donc un intérêt patrimonial remarquable notamment pour les noyaux Est et Sud (Lande de la Combe) qui s'avèrent les plus diversifiés.

Cette diversité est surtout fortement marquée pour la famille des orchidées où l'ensemble des sites offre 26 espèces.

Bien qu'aucune espèce végétale inscrite en annexes de la directive « Habitats » ne soit présente dans l'aire d'étude, plusieurs espèces végétales méritent mention car elles sont inscrites dans la liste nationale des espèces protégées et indiquées comme remarquables par C. Bernard (1987).

Tableau des espèces patrimoniales observées dans l'aire d'étude

Espèces		Statut	
Non vernaculaire	Non scientifique	FR.	E.R.
Sabline controversée	<i>Arenaria controversa</i>	X	
Séneçon de Rodez	<i>Senecio ruthenensis</i>	X	
Orchis parfumé	<i>Orchis coriophora subsp. fragrans</i>		X
Ophrys jaune	<i>Ophrys lutea</i>		X
Pulsatille rouge	<i>Pulsatilla rubra var. serotina</i>		X
Fétuque de Christian Bernard	<i>Festuca christiani-bernardi</i>		X

FR : protection nationale E.R. : espèce remarquable

III.4. BIOEVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION

Etant donné que nous ne parlons que d'habitats inscrits en annexe I de la directive « Habitats », ceux-ci s'avèrent tous patrimoniaux. Mais ils ne présentent toutefois pas tous le même état de conservation.

L'analyse de l'état de conservation d'un habitat se base sur son aspect structurel et sur la qualité de son cortège floristique. L'aspect structurel prend en compte l'homogénéité et la continuité de

l'habitat dans l'espace. La qualité du cortège floristique fait référence à son appartenance à une unité phytosociologique et à la présence d'espèces caractéristiques et patrimoniales.

Tableau donnant l'état de conservation des habitats

Types d'habitats présents	Code	Etat de conservation sur le site
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires (<i>Potentilletalia caulescentis</i>) (= Végétation chasmophytique des pentes rocheuses. Sous-types calcaires)	8215	Cette végétation est bien représentée sur les parois de la corniche dolomitique ainsi que sur de nombreux affleurements. Souvent fragmentaire cet habitat montre un bon à très bon état de conservation .
* Pelouse calcaire karstique (<i>Alyso-Sedion albi</i>)	*6110	Bien présent sur la corniche dolomitique, cet habitat reste faiblement diversifié en espèces. On note notamment aux endroits riches en arène dolomitique une légère détérioration de l'habitat (lié à une surfréquentation ?). Son état de conservation est moyen à bon .
Pelouse calcaire sèche à Brome dressé (<i>Mesobromion et Xerobromion</i>) (= Formation herbeuse sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>))	*6210	Très représentée sur les sites cette formation herbeuse est dans son ensemble bien structurée et montre un état de conservation bon à très bon malgré l'abandon ou la mise en gestion intensive de certaines parcelles. Les pelouses les plus structurées sont celles qui se définissent en tant qu'habitat prioritaire au titre de la directive.
Formation de Genévriers sur pelouses calcicoles (<i>Berberidetalia vulgaris</i>) (= Formation de <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires)	5130	Ces formations sont pour la plupart liées à un abandon des pelouses calcicoles sèches (<i>Mesobromion et Xerobromion</i>). Elles sont donc bien structurées et de cortège floristique bien diversifié. Leur état de conservation est très bon .
Prairie maigre de fauche à Pimprenelle officinale (<i>Arrhenatherion</i>) (= Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis</i>))	6510	Ces parcelles de fauche très riches floristiquement, ne sont fauchées que tardivement (après la fin juin). Cette condition accompagnée d'une situation géographique assurant un minimum d'intrants (bordure d'une falaise) favorise l'état de ces parcelles. Celles-ci montrent un très bon état de conservation .
Prairie à Molinie sur calcaire (<i>Eu-Molinion</i>) (= Prairie à Molinie sur calcaire et argile (<i>Eu-Molinion</i>))	6410	Très localisée, cette formation prairiale est limitée par la route. Non gérée, sa structure est en cours de fermeture naturelle. Son état de conservation est moyen

D'une manière globale et étant donné la continuité des habitats et la diversité floristique présente, **le site Natura 2000 du Causse Comtal est fortement patrimonial**. Outre le relief et les conditions climatiques, c'est la diversité des modes de gestion en harmonie avec les rythmes naturels comme la fauche tardive, le pâturage extensif par les bovins, le pâturage de parcours pour les ovins ou la culture céréalière d'espèces peu exigeantes, qui sont à l'origine des habitats remarquables présents sur les sites choisis.

La cartographie des habitats et l'analyse de l'état de conservation des habitats et des populations d'espèces pour chaque site (cf. tableau suivant) permettent de noter des différences de qualité entre les trois sites choisis. Deux sites sont relativement bien représentatifs du Causse Comtal et de ses composantes (habitats et floristiques), il s'agit de la Lande de la Combe et de la corniche dolomitique entre Cayssac et Gages-le-Bas. Le second est particulièrement remarquable car, outre son relief écorché, il intègre à la fois des habitats de la vallée de l'Aveyron et de la Devèze de Fonteilles.

Par contre, le site au Nord de Sébazac-Concourès est peu représentatif malgré l'originalité que représente le parcellaire entouré de murets de pierres. Ce site est fortement cultivé sur toute sa surface et les parcelles prairiales sont pâturées intensivement. Aussi les habitats présents sont

passablement dégradés même si le mode de gestion est basé sur une rotation culture/prairie. En effet, il faut s'avoir que les pelouses du *Mesobromion* (déjà des formations secondaires vis-à-vis du *Xerobromion*) se mettent en place après de nombreuses années de pâturages extensifs. Ce site présente néanmoins quelques parcelles relativement bien conservées de ces pelouses aux limites est et ouest, limites qui sont en relation directe avec la grande devèze du Causse Comtal qui s'étend largement vers le nord-est.

Tableau montrant l'hétérogénéité existant entre les trois sites du Causse Comtal

Etat de conservation des habitats et des populations d'espèces pour chaque site			
	Noyau Est (A)	Noyau Nord (B)	Noyau (C)
Habitats (code DH)			
<i>Tableau I: 8215</i>	Bon à très bon	/	/
*6110	Bon	/	Moyen
*6210	Très bon	/	Bon à très bon
6210	Très bon	Moyen à très bon	Bon
5130	/	Bon	Très bon
6510	Très bon	/	/
6410	Moyen	/	/
Espèces			
Sabline controversée	Très bon	Moyen	Moyen
Séneçon de Rodez	Moyen	Bon	Moyen
Orchis parfumé	Très bon	/	/
Ophrys jaune	Bon	/	Bon
Pulsatille rouge	Très bon	/	/
Féтуque de Christian Bernard	Très bon	/	Moyen
Etat général des sites	Bon à très bon	Moyen	Moyen à bon

DH : directive « Habitats »

B : Noyau Nord au nord de Sébazac

A : Noyau Est entre Cayssac et Gages-le-Bas

B : Noyau Sud au sud-ouest de la Lande de la Combe

Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-sedion albi

Code NATURA 2000 : 6110

Statut : Habitat naturel prioritaire

Code CORINE Biotopes : 34.11

Typologie: Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (*Alyso-sedion albi*)

Description générale

Ces formations sont constituées par les communautés pionnières se développant sur des dalles rocheuses calcaires horizontales ou sur des sols superficiels riches en bases. Ces communautés s'expriment d'autant mieux que les conditions stationnelles sont sèches et ensoleillées.

La végétation est constituée par des pelouses rases, écorchées, peu recouvrantes (25 à 60 %, rarement 80 %), dominées par les espèces annuelles à floraison printanière et par les espèces succulentes (plantes grasses) telles que les Orpins.



Biotope-2002

Cet habitat ne concerne aucunement les formations végétales semblables mais établies sur des substrats artificiels.

Répartition géographique

Formations découvertes des plaines et des collines des climats sub-océaniques dont la répartition exacte reste à préciser.

Espèces caractéristiques

Sedum album, *Sedum sediforme*, *Sedum sexangulare*, *Saxifraga tridactylites*, *Cerastium pumilum*, *Poa compressa*, *Erophila verna*, ***Arenaria controversa***, ***Festuca christiani-bernardii*** etc.

Evolution naturelle

L'évolution naturelle de cet habitat pionnier tend vers la création et l'épaississement d'un sol, favorable à l'installation d'espèces pérennes. Ce changement de flore induit l'évolution de la végétation et le passage de cet habitat à un stade de pelouse plus dense.

Menaces potentielles

- ? L'abandon des pratiques pastorales sur les pelouses sèches qui abritent cet habitat ;
- ? La diminution de la pression de broutage par la faune sauvage (lapins et cervidés) ;
- ? La surfréquentation humaine qui induit le piétinement continu de cet habitat et sa destruction ;
- ? La destruction et l'exploitation des couches géologiques qui supportent cet habitat.

Intérêt patrimonial

- ? Habitat assez rare à très rare selon les régions, certains types sont très localisés ;
- ? Ces pelouses sont parfois primaires, ce qui est exceptionnel pour les régions de la plaine française ;
- ? Diversité et spécificité floristique élevées ;
- ? Habitat refuge pour de nombreuses espèces annuelles d'origine méditerranéenne en dehors de leur aire de répartition principale.

Mesures de gestion conservatoire

Les mesures de gestion applicables à ces pelouses rupicoles sont simples et peu interventionnistes :

- ? Favoriser ou rétablir le pâturage des pelouses sèches qui hébergent ce type d'habitat afin de bloquer son évolution naturelle.
- ? Débroussailler, si les pelouses rupicoles sont enclavées par les buissons qui leur apportent de l'ombre et de la matière organique.
- ? Surveiller et maîtriser les activités humaines.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

De par sa localisation dispersée étroitement liée aux affleurements dolomitiques et de sa présence d'espèces pionnières spécialisées, cet habitat possède une valeur patrimoniale très forte. Il montre également un Intérêt écologique en tant que phase pionnière en contribuant à la constitution progressive du sol.

Habitat de petite surface avec une végétation caractérisée par Sedum album et toujours éparse sur les dalles et les lithosols affleurant au niveau des pelouses calcicoles et des corniches rocheuses. Les pelouses rupicoles du site sont très dispersées et participent fréquemment à un complexe d'habitats comprenant également les pelouses sèches.

Localisation

Ces pelouses rupicoles se positionnent préférentiellement sur les vives rocheuses des corniches. Elles sont également bien représentées en tant qu'habitat diffus au sein des pelouses sèches pâturées ou délaissées des causses.

Etat de conservation

Bien présent sur la corniche dolomitique, cet habitat reste faiblement diversifié en espèces. Son état de conservation est moyen à bon.

Etat à privilégier

Pérenniser l'état de conservation actuel et favoriser la pelouse rase et ouverte.

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (*Festuco-Brometalia*) (*Sites d'orchidées remarquables)

Code NATURA 2000 : 6210

Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire et prioritaire en ce qui concerne les sites d'orchidées remarquables

Code CORINE Biotopes : 34.32 et 34.33

Typologie : Prairies calcaires subatlantiques semi-arides (*Mesobromion*) et très sèches (*Xerobromion*)

Description générale



Pelouse du *Mesobromion*



Pelouse du *Xerobromion*

Cet habitat générique de pelouses calcaires sèches à semi-sèches des Festuco-Brometea comprend les habitats de pelouses steppiques ou sub-continentales (Festucetalia valesiacae) et les habitats de pelouses plus océaniques et sub-méditerranéennes (Brometalia erecti). Tous ces habitats, établis sur sols pauvres, sont entretenus par le pâturage. Ces pelouses peuvent être fermées ou ouvertes en fonction du recouvrement rocheux et de l'intensité du pâturage. La hauteur moyenne de la végétation tourne autour de 0,50 m.

Ces pelouses sont remarquables pour leur richesse en orchidées. Ce caractère peut d'ailleurs faire d'elles des habitats naturels prioritaires si les populations d'orchidées présentes concernent de nombreuses espèces ou des espèces rares sur le territoire national.

Ces pelouses mésophiles (conditions écologiques moyennes) à xérophiles (conditions écologiques sèches) sont assez répandues sur l'ensemble du domaine atlantique et s'étendent sporadiquement aux abords du domaine méditerranéen au niveau des affleurements calcaires sur lesquels se développent des sols maigres à faible niveau trophique.

La végétation basse qui les compose, est marquée par l'abondance des Poacées (ou Graminées) vivaces.

Répartition géographique

Cet habitat est présent dans une grande partie de l'Europe occidentale depuis les collines méditerranéennes ou les plaines d'Europe moyenne jusqu'à l'étage montagnard à tendance méditerranéenne.

Espèces caractéristiques

Anacamptis pyramidalis, Anthyllis vulneraria, Bromus erectus, Brachypodium pinnatum, Carex flacca, Carex caryophyllea, Briza media, Hippocrepis comosa, Inula montana, Potentilla neumanniana, Sanguisorba minor, Helianthemum nummularium, Lotus corniculatus, Orchis morio, Orchis ustulata, Ophrys insectifera, Teucrium chamaedrys, Teucrium montanum, etc.

Evolution naturelle

Le maintien de cet habitat semi-naturel est essentiellement lié à la pérennité des activités pastorales extensives. Lorsque celles-ci disparaissent, l'évolution naturelle des pelouses reprend et les ligneux pionniers colonisent le milieu pour former la fruticée, stade de végétation arbustive transitoire, avant l'installation de la forêt.

Menaces potentielles

- ? *La menace principale réside avant tout dans l'abandon des pratiques pastorales extensives sur les pelouses et la reprise de la dynamique naturelle vers la forêt ;*
- ? *La surfréquentation des sites et la divagation anarchique des pratiquants de sports motorisés ;*
- ? *L'ouverture de carrières pour les pelouses situées sur des gisements géologiques ;*
- ? *La transformation de ces anciennes zones de pâturage en espaces de production agricole (vignes, céréales,...).*

Intérêt patrimonial

Les pelouses du Festucetalia et Brometalia sont très riches d'un point de vue biologique et présentent un intérêt multiple :

- ? *Habitat privilégié pour les orchidées et de nombreuses espèces végétales en limite d'aire de répartition ;*
- ? *Intérêt faunistique notamment en ce qui concerne les insectes et les oiseaux ;*
- ? *Intérêt paysager par la mosaïque végétale à laquelle les pelouses contribuent.*

Mesures de gestion conservatoire

- ? *Le débroussaillage hivernal peut être un préalable nécessaire lorsque la reconquête forestière est déjà manifeste. Le bois ne doit pas être laissé sur place pour que sa décomposition ne relargue pas dans le sol les éléments minéraux emmagasinés. Cette pratique implique également le suivi des rejets de souche pour les essences non résineuses qui ont la capacité à rejeter de souche ;*
- ? *Par la suite, l'entretien de la végétation doit permettre le maintien de l'ouverture de la pelouse et l'évacuation de la biomasse végétale qui, si elle reste sur le site, contribue à rehausser le niveau trophique du sol. Pour cela, la fauche avec exportation du produit de fauche et le pâturage extensif peuvent s'avérer être de bonnes solutions. Le brûlis peut également être pratiqué mais il favorise les Graminées vivaces à rhizomes comme le Brachypode penné (Brachypodium pinnatum). En fait, la gestion doit prendre en compte les objectifs que l'on se fixe et les avantages et les inconvénients de chaque mode de gestion.*
- ? *Le contrôle des activités humaines pouvant affecter ce biotope est également à envisager.*

Caractéristique de l'habitat sur le site

Sur le site, cette pelouse est liée à l'application de pratiques culturales extensives (en particulier bovines et ovines). Cet habitat montre un aspect herbacé peu élevé mais diversifié et le plus souvent mité par des arbustes de genévriers ou de Spirée. Les pelouses du Mesobromion sont surtout présentes au bas et sur le haut des reliefs, là où le sol est plus profond. Les pelouses du Xerobromion couvrent le plus souvent les pentes sur substrat superficiel. Cette dernière pelouse est également présente en mosaïque au sein du Mesobromion et plus rarement constituant de petites clairières au sein des boisements.

Les pelouses sèches et éparses du Xerobromion sont bien représentées sur l'ensemble des sols maigres.

Les pelouses du site sont menacées par le recul des pratiques pastorales qui crée un déséquilibre au sein de la mosaïque d'habitat. Ce recul permet donc le développement et la progression des fourrés arbustifs.

Habitat paraissant dans son ensemble relativement stable mais maintenu par un pâturage extensif. Les pelouses du Xerobromion sont en contact dynamique avec celles du Mesobromion. Le passage progressif à un complexe pré-forestier de landes et de fruticées est également très visible sur les sites

Localisation

Les pelouses sont préférentiellement localisées sur les causses ainsi que sur leurs marges.

Etat de conservation

Cet habitat montre dans son ensemble un très bon état de conservation. Des parcelles très diversifiées et riches en orchidées montrent même un excellent état de conservation.

Etat à privilégier

Maintenir et restaurer l'ouverture des pelouses et préserver le faible niveau trophique des sols.

Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

Code NATURA 2000 : 5130

Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire

Code CORINE Biotopes : 31.88

Typologie : Fruticées à Genévriers communs

Description générale

Le Genévrier commun (*Juniperus communis*) se présente sous des aspects différents : arbrisseau touffu, arbrisseau en fuseau, arbuste ou petit arbre. Peu sensible au froid, résistant à la sécheresse, peu exigeant quant à la nature du sol, l'espèce forme des ensembles qui s'installent fréquemment dans les pelouses et les friches établies sur calcaire comme dans les landes installées sur sol acide.

Ces formations colonisent préférentiellement les surfaces anciennement pâturées sur lesquelles l'abandon des pratiques pastorales a permis leur propagation.

Cet habitat se présente en îlots isolés plus ou moins denses au sein d'autres habitats tels que les pelouses ou les landes.



Biotope-2002

Répartition géographique

Cet habitat est présent dans une grande partie de l'Europe mais sa répartition exacte reste à préciser.

Espèces caractéristiques

*Juniperus communis, Bromus erectus, Sesleria caerulea, Carex humilis, Brachypodium pinnatum, Pulsatilla vulgaris, Hippocrepis comosa, Carlina vulgaris, Cornus sanguinea, Prunus mahaleb, Viburnum lantana, Calluna vulgaris, Erica tetralix, Erica cinerea, Genista anglica, **Senecio doronicum subsp. ruthenensis** etc.*

Evolution naturelle

L'évolution naturelle de cet habitat tend vers la densification de son recouvrement par le Genévrier commun avant un passage à un stade forestier.

Menaces potentielles

- ? *L'abandon des pratiques pastorales sur les pelouses sèches et les landes laisse libre cours à l'évolution forestière naturelle de cet habitat ;*
- ? *Les incendies peuvent naître aisément dans les conditions sèches de cet habitat.*

Intérêt patrimonial

Cet habitat contribue à la mosaïque du paysage. Il fournit également abris, perchoirs et nourriture pour des espèces d'oiseaux des milieux ouverts, certains relevant de l'Annexe I de la directive Oiseaux.

Mesures de gestion conservatoire

Maintenir ou restaurer l'activité pastorale sur ce type d'habitat afin de contrôler sa densité et son extension.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Sur le Causse Comtal, cette lande correspond à une succession dynamique des pelouses des Festuco – Brometea. Son aspect est variable mais elle se présente préférentiellement sur les devèzes, en formations mi-hautes clairsemées dominées par les genévriers. Les genévriers de bonne taille tranchent généralement avec les pelouses adjacentes, lesquelles représentent les parcours de pâturages du bétail. Dans les stades plus avancés, les genévriers, moins dominants, sont accompagnés par le Cornouiller, l'Aubépine et le Prunellier. L'aspect est alors beaucoup plus dense et relativement impénétrable.

Au sein des devèzes, cet habitat évolue très lentement selon la pression de pâturage. En effet, tant que les troupeaux pâturent entre les genévriers, la lande ne se régénérera que très lentement. Avec l'abandon du pâturage et sur des sols plus profonds, la lande à genévrier aura un développement rapide et touffu. Au sein de cette dynamique la lande à genévrier ne sera qu'un stade éphémère laissant rapidement la place au boisement.

Localisation

Dans le sud du Massif Central, il semble répandu sur tous les reliefs bien exposés. Au sein du Causse Comtal, cette lande est nettement présente sur les devèzes thermophiles qui recouvrent les plateaux.

Les landes à genévriers sont sur le site avec les pelouses calcaires sèches, l'élément caractéristique du Causse Comtal. Très diversifiée et de fort potentiel écologique, elle montre une valeur patrimoniale forte notamment lorsque qu'elles se situent sur les plateaux et sont pâturées. Les formations de Genévriers sur les sites du Causse Comtal sont souvent discontinues et donc difficilement cartographiables.

Etat de conservation

Les formations à Genévrier commun sont en bon état de conservation et même en extension, du fait de l'abandon du pastoralisme et de l'entretien sur les pelouses sèches des causses. Cependant, leur évolution vers des stades plus forestiers est observée dans certains secteurs.

Etat à privilégier

Maintenir cet habitat au sein d'une mosaïque avec les zones de pelouses et de landes.

Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Code NATURA 2000 : 6510

Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire

Code CORINE Biotopes : 38.2

Typologie: Prairie à fourrage de plaine (*Arrhenatherion*)

Description générale

Cet habitat concerne généralement les prairies peu à assez fertilisées, exploitées pour le fourrage et riches en fleurs. Il est strictement lié l'humain qui l'a créé et l'entretient

Les prairies maigres de fauche se localisent à basse altitude sur des sols épais et bien drainés.

La végétation est dominée par les espèces herbacées hautes telles que les grandes graminées et peut atteindre 70 à 100 cm de hauteur à la floraison. La composition de la flore dépend autant des conditions stationnelles que des pratiques agricoles (amendements, fréquence de fauche et pression de pâturage).



Biotope-2002

Ces prairies sont en général exploitées de manière extensive et fauchées une à deux fois par an.

Répartition géographique

Cet habitat concerne les prairies de fauche planitiaires et submontagnardes de la zone eurosibérienne.

Espèces caractéristiques

Arrhenatherum elatius, *Trisetum flavescens*, *Centaurea jacea*, *Crepis biennis*, *Daucus carota*, *Leucanthemum vulgare*, *Lotus corniculatus*, *Achillea millefolium*, *Knautia arvensis*, *Lathyrus pratensis*, *Galium mollugo*, *Galium verum*, *Dactylis glomerata*, etc.

Evolution naturelle

Cet habitat, strictement lié à l'activité humaine, voit son évolution naturelle bloquée par la fauche annuelle. En cas d'abandon de cette pratique, la dynamique de la végétation reprend et tend inéluctablement vers la reconstitution d'un couvert forestier.

Menaces potentielles

- ? L'abandon de la pratique de fauche sur les prairies conduit à la reprise de leur évolution vers la forêt et donc à leur disparition ;
- ? L'abandon des pratiques agricoles extensives au bénéfice de pratiques intensives (ensilage) conduit à l'appauvrissement de la flore de l'habitat ;
- ? L'apport excessif d'amendements azotés entraîne l'apparition et l'extension des espèces nitrophiles au détriment des espèces oligotrophes à haute valeur patrimoniale ;
- ? Le pâturage trop intensif peut être néfaste au développement d'espèces d'intérêt patrimonial de l'habitat ;
- ? La destruction des prairies permanentes par transformation en prairies temporaires ou en cultures.

Intérêt patrimonial

Richesses floristique, faunistique et paysagère.

Mesures de gestion conservatoire

Maintenir les pratiques agricoles extensives de fauche et de pâturage :

- ? Eviter les fauches précoces ;
- ? Eviter les amendements fertilisants ;
- ? Limiter les retournements de parcelles en herbe ou les espacer au maximum dans le temps (au maximum tous les 5 ans et préférentiellement tous les 10 ou 15 ans) ;
- ? Le pâturage est possible mais doit garder un caractère extensif.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Ces prairies développées sur des substrats faiblement enrichis, prennent l'aspect d'une formation prairiale relativement haute, diversifiée et très fleurie. Néanmoins, ces prairies de configuration pérenne sur le site, ne le sont pas véritablement. Elles sont en effet retournées voire cultivées tous les 5 ans et plus. Leur statut au sein de la directive « Habitat » est donc à prendre avec beaucoup de précaution.

L'ensemble des parcelles définies sous cet habitat peut s'intégrer dans l'alliance de l'Arrhenatherion elatioris subsp. elatioris Br.-Bl. 25. Toutefois, il semble que ces prairies ne soient pas « pures » et comportent pour une grande part d'entre elles un second habitat plus ou moins en mosaïque selon la nature du substrat : le Lino biennis - Gaudinion fragilis (Braun-Blanquet 67) de Foucault 89. Il s'agit d'une prairie proche mais plus humide appartenant au même ordre phytosociologique que l'Arrhenatherion (l'Arrhenatheretalia elatioris subsp. elatioris Pawlowski 28)

Le fait que ces prairies ne soient pas franchement pérennes diminue leur intérêt patrimonial au sens de la directive « Habitats ». Mais la diversité et l'attrait qu'elles procurent en tant qu'habitat d'accueil pour la faune (insectes, oiseaux, mammifères), confèrent à ces prairies une forte patrimonialité.

Localisation

Au sein du Causse Comtal, des prairies semblant appartenir à cet habitat sont bien présentes sur le site entre Cayssac et Gages-le-Bas.

Etat de conservation

L'état de conservation de cet habitat semble très bon. Néanmoins s'agissant de prairies qui peuvent être qualifiées de semi-pérennes, l'état de conservation doit être en parti artificiel.

Etat à privilégier

Pérenniser l'état de conservation actuel.

Les prairies à Molinie sur sol calcaire, tourbeux ou argilo-limoneux

Code NATURA 2000 : 6410 Statut : habitat naturel d'intérêt communautaire	Code CORINE Biotope : 37.312 Typologie: Prairies acides à Molinie (<i>Molinia caerulea</i> W. Koch 1926 et <i>Juncus acutiflori</i> Br.-Bl. 1947)
---	---

Description générale

Il s'agit de prairies anciennement fauchées, non amendées, sur sols humides peu perméables, et avec une nappe phréatique élevée, du moins en hiver et au printemps. Elles se développent sur des sols également riches en matières organiques mais présentant une carence en certains éléments minéraux notamment en phosphates. L'acidité tolérée peut être variable. Cet habitat est soumis à de brèves périodes d'assèchement.

Ces groupements herbacés sont plus ou moins hétérogènes et ont une hauteur moyenne pouvant dépasser 0,5 m. Les principales espèces dominantes sont soit la Molinie (*Molinia caerulea*), plutôt à l'ouest du Massif Central, soit le Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*), plutôt à l'est.



Source : Photo BIOTOPE

Répartition géographique

Cet habitat est réparti dans le nord et l'ouest des Iles Britanniques, dans les massifs hercyniens et des étages inférieurs des Alpes, des Carpates, des Pyrénées et de la Cordillère Cantabrique. On les rencontre sur de nombreux plateaux ou sommets dans le Massif Central. En Ardèche, elles occupent essentiellement le Plateau Ardéchois et les parties hautes des Cévennes.

Espèces caractéristiques

Molinia caerulea, *Silaum silaus*, *Carum verticillatum*, *Sanguisorba officinalis*, *Epikeros pyrenaicus*, *Stachys officinalis*, *Juncus acutiflorus*, *Serratula tinctoria*, *Scorzonera humilis*, *Epipactis palustris*, *Carex panicea*, *Cirsium dissectum*, *Succisa pratensis*, *Potentilla erecta*, *Ligularia sibirica*.

Evolution naturelle

Ces habitats peuvent être colonisés par des arbustes tels que des saules ou des bouleaux et donc se refermer progressivement si un certain pâturage n'est pas maintenu.

Menaces

L'intensification des pratiques agricoles (amendements et engrais, drainages) entraîne la disparition de ces habitats. Par ailleurs, la déprise agricole favorise le reboisement progressif après une phase intermédiaire d'appauvrissement de l'habitat par passage à une forme dominée par la Molinie ou, plus fréquemment sur le plateau ardéchois, par le Jonc acutiflore. La surface de ces milieux se réduit considérablement.

Intérêt patrimonial

Ces prairies hébergent de nombreuses espèces dont certaines sont rares. L'intérêt patrimonial est assez fort.

Etat à privilégier

Maintien de l'habitat dans sa forme la plus riche en espèces.

Mesures de gestion proposées

Le maintien de ces habitats requiert des mesures spéciales, à savoir la création de zones protégées et des aides financières aux agriculteurs. La gestion consiste en une fauche tardive (fin de l'été, automne), avec exportation du foin afin d'éviter une eutrophisation du sol. Dans les sites plus ou moins dégradés à la suite de leur abandon, la gestion des prairies devra comporter une phase de restauration avec coupe de ligneux et arasage de touradons. Il faudra veiller cependant à ne pas éliminer ces derniers totalement du fait de leur intérêt palynologique (étude de l'histoire de la végétation par le pollen). Après seulement pourra être mise en œuvre la phase d'entretien.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Positionné sur une zone de suintement liée à un substrat marneux, cet habitat montre un aspect herbacé de structure hétérogène. Très réduit, il jouxte les milieux herbacés des pelouses du Mesobromion et des zones fermées boisées. Sa diversité floristique est faible.

Cet habitat est en contact dynamique avec des formations d'ourlets hygrophiles et les pelouses du Mesobromion. Sa faible surface peut être imputable à la fermeture naturelle.

Malgré sa faible diversité floristique et de sa vulnérabilité, cet habitat montre une valeur patrimoniale forte par le fait qu'il est uniquement présent à cet endroit sur le site du Causse Comtal.

Localisation sur le site

Très limitée sur le site, il n'est présent qu'en une étroite bordure le long de la route menant de Cayssac à Gages-le-Bas. Sa présence en bordure de route constitue une menace potentielle.

Etat de conservation

Sa position proche de la route et sa faible surface ne lui confère pas un bon état de conservation.

Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Code NATURA 2000 : 8210

Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire

Code CORINE Biotopes : 62.1

Typologie: Végétation des falaises continentales calcaires (*Potentillion caulescentis*)

Description générale

Cet habitat est caractérisé par une végétation qui s'installe dans les anfractuosités de la roche. Il se positionne sur les parois rocheuses naturelles (falaises) ou artificielles (fortifications, remparts, murs de briques...) et sur des substrats riches en bases (calcaires naturels, murs). Il peut également apparaître sur des substrats initialement acides, mais enrichis secondairement en particules riches en bases.



Biotope-2002

Les conditions écologiques caractérisant cet habitat sont marquées par :

- ? Des parois naturelles susceptibles de présenter une érosion contribuant à leur rajeunissement ;
- ? Des sols très minces faiblement enrichis en humus (lithosols) se formant dans les fissures les plus larges ;
- ? Des substrats naturellement peu enrichis en azote. En situation artificielle, certaines formes de l'habitat peuvent toutefois s'enrichir en espèces nitrophiles, ce qui contribue à sa variabilité ;
- ? Des expositions plutôt chaudes et éclairées.

La physionomie de la végétation vivace herbacée est simple. La végétation est non ou faiblement stratifiée et toujours assez clairsemée (environ 20% de recouvrement) sur les parois verticales. Elle est également toujours assez pauvre en espèces en situation naturelle ; en situation artificielle, l'apport d'éléments organiques (eutrophisation) favorise l'arrivée d'autres espèces, souvent de taille plus élevée induisant une légère stratification et un plus fort recouvrement.

Répartition géographique

Cet habitat est présent à l'intérieur des terres de la région méditerranéenne ainsi qu'aux étages collinéen à alpin de la région eurosibérienne. Ce groupement est relativement présent dans les grands Causses.

Espèces caractéristiques

Asplenium ceterach, Asplenium ruta-muraria, Asplenium trichomanes, Buxus sempervirens, Hedera helix, Sesleria caerulea, etc.

Evolution naturelle

En condition naturelle, cet habitat est permanent, sans vraie dynamique, notamment dans les situations où l'alternance de gel et de dégel engendre des éboulements qui rajeunissent la paroi. Quelques ligneux peuvent s'installer dans les anfractuosités des corniches pour constituer un fourré de corniche.

Une autre dynamique est aussi possible sur les murs et parois artificielles, par développement massif du Lierre (*Hedera helix*) qui peut alors former une véritable draperie verticale, réduisant ainsi la végétation héliophile des fissures.

Menaces potentielles

En situation naturelle, cet habitat héliophile est surtout sensible à l'eutrophisation et au piétinement par les grimpeurs.

En situation artificielle, les actions humaines telles que la réfection des murs et l'application d'herbicides lui sont nuisibles. Les influences anthropiques contribuent aussi à l'eutrophisation de l'habitat et à la modification de sa flore caractéristique.

De plus, ce type d'habitat est susceptible d'être menacé par l'ouverture de carrières.

Intérêt patrimonial

Cette formation existant en conditions naturelles et artificielles présente un double intérêt. En position naturelle, elle constitue un espace protégé, aux composantes stationnelles variées, favorables pour de nombreuses espèces végétales et possède un intérêt paysager indéniable. En situation artificielle, cet écosystème participe à la biodiversité ordinaire et quotidienne de l'humain.

Enfin, cet habitat peut se révéler très intéressant pour la faune (oiseaux et insectes).

Mesures de gestion conservatoires

En situation naturelle : non-intervention sur les parois. On pourra toutefois encadrer les activités d'escalade

Caractéristiques de l'habitat sur le site

De part ses caractéristiques stationnelle cette formation végétale montre de nombreuses espèces particulières qui lui confèrent une valeur patrimoniale assez forte. Relativement discontinu, cet habitat est difficile à cartographier.

Localisation

Ce type d'habitat, essentiellement représenté par les falaises sur le site, est bien présent sur les parois rocheuses de la corniche dolomitique entre Cayssac et Gages le Bas. Les édifices rocheux concernés sont dispersés et concernent des surfaces peu importantes. Les formations présentes sur le noyau Est sont des formes de pleine lumière et de substrat mésophile à sec.

Sur le site, cet habitat occupe l'ensemble des anfractuosités de la corniche dolomitique et quelques rochers isolés. Il se trouve souvent en contact avec les pelouses pionnières sur substrat calcaire et les pelouses primaires du Xerobromion, notamment sur tout le haut de la crête rocheuse. A cet endroit, cet habitat se trouve en mosaïque avec ces pelouses.

Etat de conservation

Ce type d'habitat, est encore relativement bien conservé (bon à très bon). Cependant, des modifications de sa composition floristique, liées à l'eutrophisation, ont été observées au niveau de voies d'escalade.

Etat à privilégier

Pérenniser l'état existant. Il convient de privilégier les formes les moins eutrophisées.

Grottes non exploitées par le tourisme

Code NATURA 2000 : 8310

Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire

Code CORINE Biotopes : 65.4

Typologie: Grottes

Description générale

L'habitat concerne l'ensemble des grottes non exploitées par le tourisme, c'est à dire celles qui ne sont pas aménagées spécifiquement pour accueillir tous les publics. Il est composé par les cavités et les écoulements souterrains.

Cet habitat naturel est situé en région karstique : massif calcaire comportant les caractères morphologiques du karst (par exemple région calcaire de Croatie). Des canyons, dolines, vallées sèches, avens, lapiaz, grottes et cavernes y sont rencontrés.



Biotope-2002

Répartition géographique

Les grottes se situent essentiellement dans les grandes régions karstiques françaises : Alpes du nord (Drôme nord, Isère, Savoie et Haute Savoie), Alpes du Sud et la Provence (Alpes de Haute-Provence, Drôme sud, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse), la Bourgogne et la Franche-Comté (Ain, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Territoire de Belfort), le sud du Massif central (Ardèche, Aveyron, Dordogne, Gard, Hérault, Lot, Lozère, Tarn, Tarn-et-Garonne), les Pyrénées (Ariège, Aude, Haute-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales).

Espèces caractéristiques

- ? *Mousses et algues pour ce qui concerne les espèces végétales ;*
- ? *Invertébrés cavernicoles hautement spécialisés (crustacés, insectes, mollusques), amphibiens et chauves-souris pour ce qui concerne les espèces animales.*

Evolution naturelle

Pas d'évolution naturelle à l'échelle humaine, à moins de phénomènes imprévisibles d'origine naturelle ou induits par des activités humaines.

Menaces potentielles

- ? *L'inconscience et la non information sur la fragilité et l'intérêt des milieux cavernicoles et des espèces qu'ils abritent (bruit, feux, dégradations diverses, pollution) ;*
- ? *La surfréquentation des grottes qui entraîne le dérangement des colonies de chauves-souris durant des périodes critiques pour les espèces (hivernage et reproduction) et qui altère la qualité propre de ce type de biotope.*

Intérêt patrimonial

- ? *Habitat d'espèces figurant dans l'Annexe II de la directive Habitats ;*
- ? *Sites abritant des vestiges préhistoriques et des concrétions géologiques remarquables (stalactites, stalagmites, rideaux, vasques) de forte valeur patrimoniale.*

Mesures de gestion conservatoire

- ? Informer les personnes qui fréquentent les grottes ;
- ? Maîtriser, voire limiter, la fréquentation. Restreindre l'exploitation touristique de masse des milieux souterrains ;
- ? Améliorer les connaissances de cet habitat et de la faune qui y est inféodée : rassembler les résultats des inventaires effectués par divers spécialistes et naturalistes et effectuer des inventaires complémentaires ;
- ? Veiller à ce que l'utilisation des grottes soit respectueuse du milieu.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Le site Natura 2000 "Gorges de l'Aveyron, Causses proches et Vallée de la Vère" possède un vaste réseau karstique. Les grottes du site sont des cavités souterraines naturelles, bien connues des spéléologues et des chiroptérologues. Elles sont, pour la plupart, pénétrables et leur entrée se positionne ordinairement à la base ou à flanc de falaises. Ces grottes demeurent ouvertes et accessibles aux chauves-souris comme à l'humain. Quelques unes sont toutefois closes pour cause de présence de captage d'eau ou d'Arrêté de Protection de Biotope.

L'important réseau karstique du site, dont certaines parties demeurent inconnues, abrite huit espèces de chauves-souris inscrites à l'Annexe II de la directive Habitats,.

Connaissances scientifiques détenues : la géomorphologie et l'hydrographie par les spéléologues des Comités de spéléologie du Tarn et de Tarn-et-Garonne, les chiroptères par le Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et la microfaune aquatique des rivières souterraines par M. Claude Bou.

Les grottes du site sont fréquentées par plusieurs types de publics :

- ? un public spécialisé de spéléologues et de chiroptérologues qui y mènent des études ;
- ? un public issu du tourisme et encadré par des spéléologues ;
- ? un public hétéroclite dont les activités ne sont pas encadrées.

Localisation

Les grottes sont nombreuses sur le site, nous ne retenons ici que les éléments les plus remarquables, bien connues des spéléologues et des chiroptérologues :

- ? Les grottes de la Madeleine, d'Amiel, du Cabéou, de Senchet, des Pyramides, du Serpent, du Figuier sur la commune de Penne (81).
- ? Les grottes des Bartasses et de Marières sur la commune de Bruniquel (82) ;
- ? La grotte du Bernadou sur la commune de Cazals (82) ;
- ? Les grottes du Capucin, de la Dame Blanche, du Trassadou, des Tanneries et de Castagnerette sur la commune de Saint-Antonin-Noble-Val (82) ;

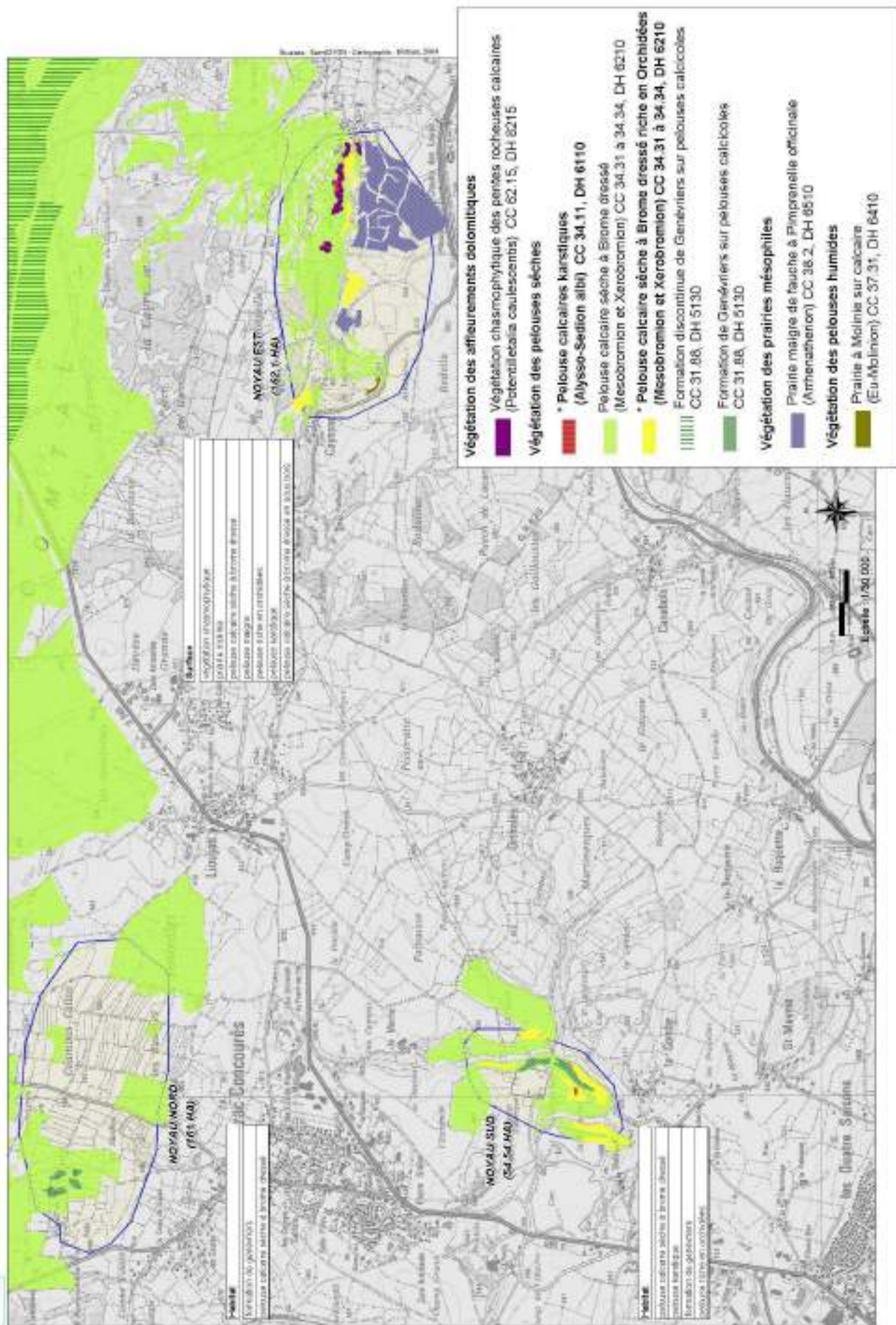
Etat de conservation

Ce type d'habitat est largement représenté sur le site et il est relativement bien conservé.

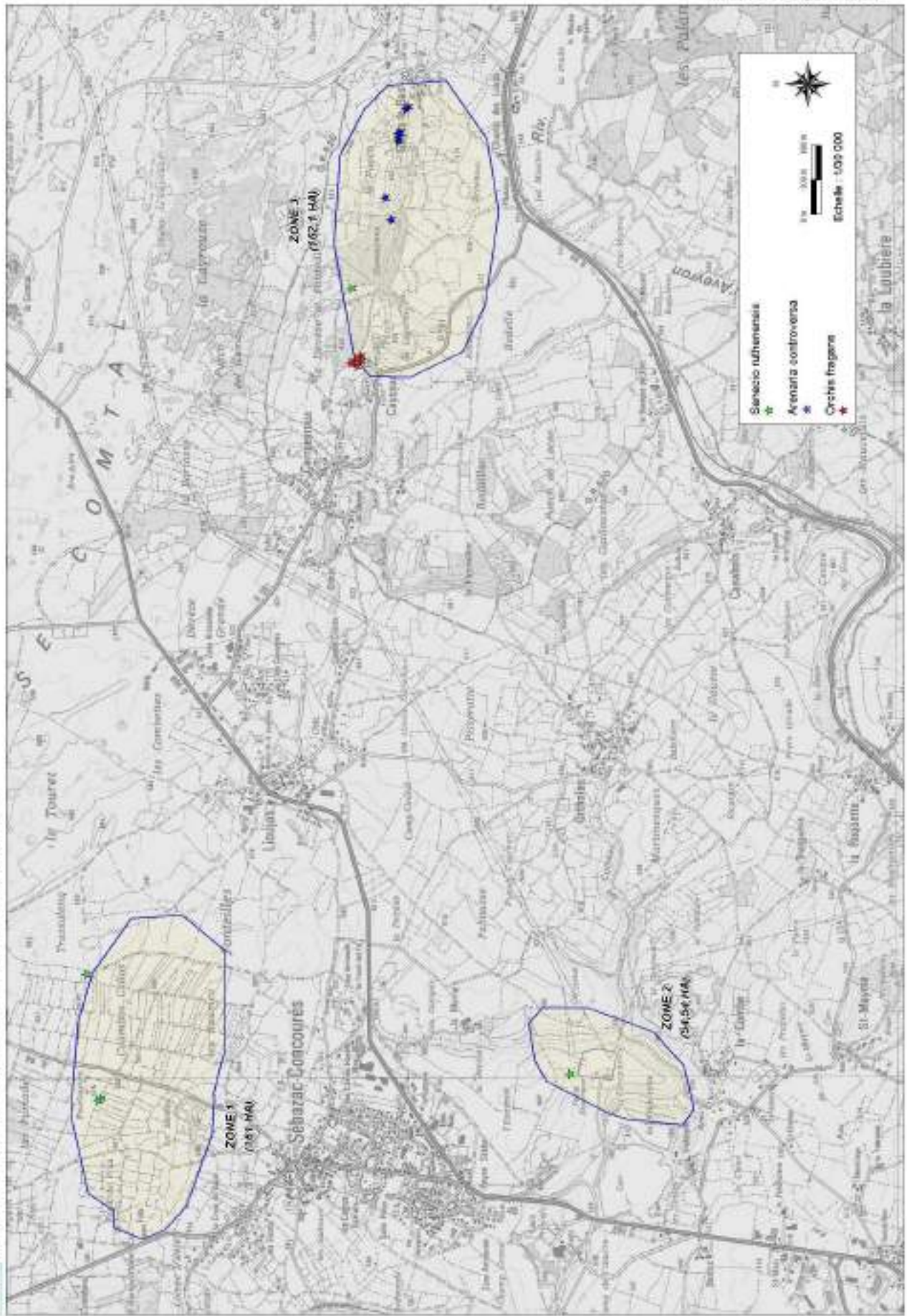
Etat à privilégier

Pérenniser l'état de conservation actuel.

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE "HABITATS"



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7300868 Le Causse Comtal
CARTOGRAPHIE DES ESPÈCES PATRIMONIALES



IV. PROGRAMME D' ACTIONS

Le maintien des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable passe par plusieurs types d'interventions. Trois grands thèmes peuvent être dégagés. Ils doivent permettre, par leur action conjuguée, de répondre aux objectifs de la Directive Habitats.

IV.1. GESTION ECOLOGIQUE : HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Dans ces fiches, des mesures de gestion appropriées sont définies pour chaque habitat naturel et espèce, que ce soient les actions à mener, les projets à entreprendre ou les contrats « type » de gestion à mettre en œuvre.

Au cours de leur élaboration, il a été tenu compte des instruments de planification existants, des moyens économiques, humains et financiers mobilisables et des projets des différents acteurs présents sur le site (discussions lors des réunions en groupe de travail).

D'une manière générale, les objectifs et les actions définis dans le cadre de la gestion des habitats doivent permettre d'assurer le maintien des espèces qui vivent dans ces espaces. C'est pourquoi, sur les fiches de gestion des espèces, ce sont plutôt des propositions d'actions concernant la gestion de leurs habitats et le suivi de leurs populations qui seront avancées.

IV.1.1. ARTICULATION AVEC LES DISPOSITIFS AGRICULTURE-ENVIRONNEMENTAUX : CAD ET PRIME HERBAGERE AGRO-ENVIRONNEMENTALE (PHAE)

Concernant les mesures de gestion des habitats naturels dont leur conservation est en étroite relation avec le pâturage, elles sont généralement intégrées au dispositif des mesures agro-environnementales.

Les contrats souscrits dans le cadre de la démarche territoriale comporteront obligatoirement dans leur volet environnement et territoire les mesures identifiées dans le DOCOB comme nécessaires pour Natura 2000 (circulaire du MAAPAR du 30 octobre 2003).

L'incitation financière de + 20 % sera **systématiquement** mobilisée pour les mesures préconisées par le DOCOB (Circulaire MATE/MAP n° 162 du 3 mai 2002 et circulaire du MAAPAR du 30 octobre 2003).

L'éligibilité au CAD est élargie : il est possible d'établir un CAD avec le seul volet environnement et on peut contractualiser au delà de 60 ans ...

L' animation du DOCOB permettra d' identifier les bénéficiaires potentiels au CAD dans le périmètre du site.

IV.2. AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI SCIENTIFIQUE

Afin d'évaluer au mieux l'efficacité des mesures de gestion préconisées pour les habitats et donc pour les espèces, il est impératif de mettre en place un suivi scientifique adapté. Celui-ci doit permettre de vérifier si les objectifs de conservation sont bien atteints et éventuellement, de réajuster certaines actions si cela s'avérait nécessaire.

D'autre part, certaines espèces potentielles de la Directive (notamment les Chiroptères) doivent encore faire l'objet d'inventaires complémentaires afin de confirmer leur présence sur le site. Enfin, des études supplémentaires devraient permettre d'affiner les connaissances scientifiques relatives aux habitats et espèces présents ou potentiellement présents afin de mieux pouvoir les définir.

IV.3. ANIMATION ET COORDINATION DES ACTIONS

La communication autour du projet est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. En effet, ce n'est qu'avec le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats naturels et des espèces pourra être menée à bien.

IV.4. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Pour une plus grande lisibilité des actions dans les différents tableaux de synthèse et afin d'avoir toujours un lien rapide avec les fiches, une codification des actions est proposée distinguant les fiches concernant les mesures de gestion agri-environnementale (fiche A1 à A7).

Code Natura 2000	LIBELLES	Fiches de gestion	Fiches études	Fiches sensibilisation
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	A1		F5 - F7
6110	Pelouse calcaire karstique	A2		F5 - F7
6210*	Pelouse calcaire sèche à Brome dressé riche en orchidées	A3		F4 - F5 - F7
6210	Pelouse calcaire sèche à Brome dressé	A3		F5 - F7
5130	Formation de Génévriers sur pelouses calcicoles	A4		F5 - F7
6510	Prairie maigre de fauche	A5		F4 - F5 - F7
6410	Prairie à Molinie sur calcaire	A6		F5 - F7
1303	Le Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	A7	F2	F4 - F5 - F7
1324	Le Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	A7	F2	F4 - F5 - F7
	Lépidoptères annexe II et IV DH	F3	F3	F5 - F7
	Sabline controversée	F1		F4 - F5 - F7
	Séneçon de Rodez	F1		F4 - F7
	Orchis parfumé	F1		F4 - F7
	Ophrys jaune	F1		F4 - F7
	Pulsatille rouge	F1		F4 - F7
	Fétuque de Christian Bernard	F1		F4 - F7

IV.5. LES FICHES ACTION

FICHE DE GESTION A 1 : CONSERVATION EN L'ETAT DE L'HABITAT NATUREL VEGETATION CHASMOPHYTIQUE DES PENTES ROCHEUSES CALCAIRES	57
FICHE DE GESTION A 2 : CONSERVATION EN L'ETAT DE L'HABITAT NATUREL DES *PELOUSES CALCAIRES KARSTIQUES	59
FICHE DE GESTION A 3 : MAINTIEN DES PELOUSES CALCICOLES OUVERTES	61
FICHE DE GESTION A 4 : PRESERVATION DES FORMATIONS DE GENEVRIERS SUR PELOUSES CALCICOLES	63
FICHE DE GESTION A 5 : CONSERVATION DES PRAIRIES DE FAUCHE PERMANENTES	65
FICHE DE GESTION A 6 : CONSERVATION DES PRAIRIES A MOLINIE SUR CALCAIRE	67
FICHE DE GESTION A 7 : PRESERVATION DES HABITATS D'ESPECES DES CHIROPTERES PRESENTS SUR LE SITE	69
F1 : PRESERVATION DES ESPECES PATRIMONIALES ET PROTEGEES	71
F2 : AMELIORATION DES CONNAISSANCES DES ESPECES DE CHAUVE-SOURIS PRESENTES SUR LE SITE	73
F3 : ETUDE COMPLEMENTAIRE SUR LES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS – ETUDE LEPIDOPTERES	75
F4 : CONCEPTION ET REALISATION D'UN SENTIER DE DECOUVERTE.....	77
F5 : CREATION D'UNE EXPOSITION ITINERANTE CONCERNANT LE CAUSSE COMTAL, SES HABITATS ET ESPECES, POUR LES HABITANTS DU SECTEUR DE RODEZ.....	79
F6 : ANIMATION	81
F7 : SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET DES JEUNES GENERATIONS.....	83

Fiche de gestion A 1

Conservation en l'état de l'habitat naturel Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires

Ligne d'action/Mesure :

Suivi de la fréquentation sur les pentes rocheuses, évaluation des menaces sur cet habitat
Sensibilisation des pratiquants : pose d'un panneau à l'entrée du sentier de Gages

Niveau de priorité : 3

Vu sa localisation, cette végétation est peu vulnérable.

Réalisation d'un suivi de la fréquentation des véhicules à moteur : pendant les 6 ans d'exécution du plan d'action (DOCOB)

Habitats/Espèces visés :

Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires (*Potentilletalia caulescentis*) = Végétation chasmophytique des pentes rocheuses. Sous-types calcaires 8210

Secteurs concernés :

(Noyau Est - Montrozier) habitats naturels d'une superficie de 0,9 ha sur les parois rocheuses de la corniche dolomitique entre Cayssac et Gages-le-bas

Description de l'action :

Maintenir en l'état, pas d'intervention nécessaire pour le propriétaire

Suivre la fréquentation des véhicules à moteur sur le secteur (enquête)

En annexe la réglementation en matière de circulation des véhicules à moteur

Sensibiliser les pratiquants par une information sur le panneau d'entrée du sentier de Gages déjà prévu dans les fiches action de sensibilisation (voir F4)

Mise en œuvre/partenaires :

Maîtres d'ouvrage potentiels : structure animatrice et collectivités

Opérateur de mise en œuvre des actions : structure animatrice

Partenaires potentiels : les agriculteurs de Montrozier, collectivités, DIREN

Financements possibles : DOCUP 13-5-a2 et Collectivités locales pour l'investissement

Suivi de la fréquentation des véhicules à moteur : volet animation du DOCOB (FGMN et FEDER)

Recommandations :

La structure animatrice par des contacts réguliers et une sensibilisation des agriculteurs locaux et des riverains pourra estimer la fréquentation du secteur par les véhicules à moteur

Calcul du budget : Éléments pris en compte dans les autres fiches

Indicateur de réalisation de l'action :

Rapport suivi de fréquentation et factures relatives à la réalisation de l'investissement

Fiche de gestion A 2

Conservation en l'état de l'habitat naturel des *Pelouses calcaires karstiques

Ligne d'action/Mesure :

Inciter les exploitants à poursuivre la gestion de ces habitats naturels par une intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementaux.

Niveau de priorité : **1**

Située dans les premières phases de la dynamique végétale, donc **très vulnérables** à la **fermeture des milieux**. relation directe avec Xerobromion et du Mesobromion, font que cette formation végétale est **relativement vulnérable à toutes variations de gestion**.

Habitats/Espèces visés :

* Pelouse calcaire karstique (Alyso-Sedion albi) 6110

Secteurs concernés :

La surface de l'habitat prioritaire (Présent au bas des falaises dolomitiques) est de 0,1 ha dans le noyau Sud et de 0,3 ha dans le noyau Est.

Description de l'action :

Maintenir ouvert, garder la gestion actuelle, Pas de fertilisation, éviter les perturbations physiques

Mise en œuvre/partenaires :

Maîtres d'ouvrage potentiels : propriétaires (Action individuelle ou d'une structure collective) et/ou gestionnaires

Opérateur de mise en œuvre des actions : structure animatrice

Partenaires potentiels : ADASEA, DDAF, Chambre d'agriculture, DIREN

Financements possibles : engagements souscrits dans le cadre des CAD (FFCAD+FEOGA)

Mesures obligatoires :

Surface de la parcelle ou des parcelles concernées par l'habitat : 7 ha

1903A00 Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (estives, alpages, parcours, landes, prairies naturelles jamais retournées...)

Mesure fixe : 1903A21 Entretien d'un espace à faible productivité supportant une pression de pâturage très faible (cahier des charges complet en annexe)

Ou 2003A22 Complémentaire à la 2003A21 Interdiction de fertilisation minérale et organique et gestion extensive de pelouses (cahier des charges complet en annexe)

Calcul du budget :

1226,82 euros par an (avec la majoration 20%) par an

Secteur	Exploitation	Surface de la parcelle concernée (ha)	mesure	CAD € /ha/an	CAD € /ha/an + Marge Natura 2000 : 20 % Montant €/ha/an	Montant annuel	Montant total sur 6 ans
Noyau Sud	1	7	1903A21	68,58 €	82,32 €	576,24 €	3 457,44 €
	1	7	Ou 2003A22	146,05 €	175,25 €	1226,75 €	7360,5 €

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :

7360,92 euros au maximum

Indicateur de réalisation de l'action :

surface contractualisée, nombre de contrat, ratio = surface sous contrat/surface potentielle

Fiche de gestion A 3

Maintien des pelouses calcicoles ouvertes

Ligne d'action/Mesure :

Inciter les exploitants à poursuivre la gestion de ces habitats naturels par une intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementaux (MAE).

Niveau de priorité : Niveau de priorité élevé - 1

S'il y a arrêt du pâturage, une reprise de la dynamique naturelle entraîne une fermeture de la pelouse ; s'il y a surpâturage, on assiste à la banalisation et rudéralisation de la pelouse. Cet habitat est donc vulnérable à l'abandon ou à une intensification des pratiques de gestion.

Habitats/Espèces visés :

*Pelouse calcicole sèche à Brome dressé (Mesobromion et Xerobromion) (= Formation herbeuse sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia), **riche en Orchidées 6210 (habitat prioritaire)**

Pelouse calcicole sèche à Brome dressé (Mesobromion et Xerobromion) (= Formation herbeuse sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) 6210

Secteurs concernés :

Noyau Nord 41,1 ha, noyau Sud 25,1 ha, Noyau Est 51,4 ha

Description de l'action :

Eviter l'abandon du pâturage ovin, éviter le surpâturage,

Eviter les changements de gestion, interdire la pratique du moto-cross.

Eviter le boisement.

Mise en œuvre/partenaires :

Maîtres d'ouvrage potentiels : propriétaires ou gestionnaires

Opérateur de mise en œuvre des actions : structure animatrice

Partenaires potentiels : ADASEA, DDAF, Chambre d'agriculture, DIREN

Financements possibles : CAD

Mesures obligatoires pour les surfaces en habitat :

1903A00 Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (estives, alpages, parcours, landes, prairies naturelles jamais retournées...)

Mesure fixe : 1903A21 Entretien d'un espace à faible productivité supportant une pression de pâturage très faible (cahier des charges complet en annexe)

Ou 2003A22 Complémentaire à la 2003A21 Interdiction de fertilisation minérale et organique et gestion extensive de pelouses (cahier des charges complet en annexe)

Calcul du budget :

27 300 euros (avec la majoration de 20% incluse) par an

Secteur	Exploitation	Surf. ha	mesure	CAD € /ha/an	CAD € /ha/an + Marge Natura 2000 : 20 % Montant €/ha/an	Montant annuel	Montant total sur 6 ans
noyau Nord	5	41	1903A21	68,58 €	82,32 €	3 375,12 €	20 250,72 €
	5	41	Ou 2003A22	146,05 €	175,25 €	7185,25 €	43 111,15 €
noyau Est	6	40	1903A21	68,58 €	82,32 €	3 292,8 €	19 756,8 €
	6	40	Ou 2003A22	146,05 €	175,25 €	7010 €	42 060 €
noyau Sud	1	25	1903A21	68,58 €	82,32 €	2 058 €	12 348 €
	1	25	Ou 2003A22	146,05 €	175,75 €	4381,25 €	26 287,5 €
Total	12	106	1903ou2003	107,31		11374€	68241€

Coût total moyen de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :

68241 euros (avec la majoration de 20% incluse)

Indicateur de réalisation de l'action :

Surface contractualisée, nombre de contrat, ratio = surface sous contrat/surface potentielle

Fiche de gestion A 4

Préservation des Formations de Genévriers sur pelouses calcicoles

Niveau de priorité : Niveau de priorité moyen - 2

Cet habitat sur substrat oligotrophe est **peu vulnérable**. Potentiellement **sensible à un engraissement** indirect par les cultures adjacentes avec le développement d'espèces rudérales.

Inciter les exploitants à poursuivre la gestion de ces habitats naturels par une intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementaux (MAE).

Habitats/Espèces visés :

Formation de Genévriers sur pelouses calcicoles (*Berberidetalia vulgaris*) (= Formation de *Juniperus communis* sur landes et pelouses calcaires) 5130

Secteurs concernés :

Noyau Nord 1,7 ha, Noyau Sud 2,2 ha

Description de l'action :

Eviter l'engraissement par cultures adjacentes. Eviter la reconversion soit en culture, soit en plantation de Pin sylvestre, faire une ouverture du milieu

Mise en œuvre/partenaires :

Maîtres d'ouvrage potentiels : propriétaires, gestionnaires

Opérateur de mise en œuvre des actions : structure animatrice

Partenaires potentiels : ADASEA, DDAF, Chambre d'agriculture, DIREN

Financements possibles : CAD (FFCAD+FEOGA)

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Contractualisation progressive au fur et à mesure des projets individuels ou collectifs					

Mesures :

(En cas de non nécessité de réouverture) 1903A00 Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (estives, alpages, parcours, landes, prairies naturelles jamais retournées...) - Mesure fixe : 1903A22 Landes ouvertes (cahier des charges complet en annexe)

ou 2003A22 Complémentaire à la 2003A21 Interdiction de fertilisation minérale et organique et gestion extensive de pelouses(cahier des charges complet en annexe)

1902A00 Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture mesure fixe : 1902A21 (cahier des charges complet en annexe)

Mesures pour les équipements pastoraux : 1902Z21= 1902A21 + 1902C21

(Cahier des charges complet en annexe)

Calcul du budget :**1 772 euros** (avec la majoration de 20% incluse) par an

Secteur	Exploitation	Surf. ha	mesure	Base (MAE hors CAD)	CAD € /ha/an + Marge Natura 2000 : 20 % Montant €/ha/an	Montant annuel	Montant total sur 6 ans
noyau Nord	5	2	1902A21	82,58 €	118,91 €	202,16 €	1 212,94 €
noyau Sud	1	2	1902A21	82,58 €	118,91 €	261,61 €	1 569,68 €
Total	12	15	1902A21		118,91 €	463,77 €	2 782,62 €

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :**2782,62 euros** (avec la majoration de 20% incluse)**Indicateur de réalisation de l'action :**

Surface contractualisée, nombre de contrat, ratio = surface sous contrat/surface potentielle

Fiche de gestion A 5

Conservation des prairies de fauche permanentes

Niveau de priorité : Niveau de priorité élevé - 1

Elles sont vulnérables à tous changements de gestion, comme l'engraissement des parcelles ou la mise en pâturage. Cette vulnérabilité se manifeste par une perte de la diversité floristique (nombre) et de la qualité des espèces (caractéristiques).

Inciter les exploitants à poursuivre la gestion de ces habitats naturels par une intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementaux (MAE).

Habitats/Espèces visés :

Prairie maigre de fauche à Pimprenelle officinale (Arrhenatherion) (= Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) 6510

Secteurs concernés :

Montrozier Noyau Est, 23,3 ha appartenant par bail à un seul exploitant Monsieur Boudou qui est en cours de reconversion de son système d'exploitation (la surface recouvre 27,1 ha si l'on tient compte des parcelles à cheval sur la limite du périmètre.

Description de l'action :

Eviter changements de gestion, comme l'engraissement des parcelles (prairies plus fertiles à forts rendements) ou la mise en pâturage

Action de surveillance sur ces parcelles (suivi des rotations, de la pression des animaux en cas de pâturage (action prévue dans la fiche animation)

Gestion selon préconisations techniques

Mise en œuvre/partenaires :

Maîtres d'ouvrage potentiels : propriétaires, gestionnaires

Opérateur de mise en œuvre des actions : structure animatrice

Partenaires potentiels : ADASEA, DDAF, Chambre d'agriculture, DIREN

Financements possibles : CAD (FFCAD+FEOPA)

Calendrier prévisionnel :

Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5

Année 6

Mise en œuvre prioritaire

Mesures obligatoires au choix :

2001C21 gestion extensive des prairies avec 30/30/30 (cahier des charges complet en annexe)

ou 2001D21 gestion extensive des prairies avec suppression de la fertilisation minérale(cahier des charges complet en annexe)

Mesures optionnelles :

Les mesures d'utilisation tardive et le cumul avec la gestion extensive sans fertilisation minérale soit les mesures :

1601Z21 = 2001D21 + 1601A21

1601Z22 = 2001D21 + 1601A22

1601Z23 = 2001D21 + 1601A23

Calcul du budget :

voir le tableau ci-dessous (la majoration de 20% est incluse)

Secteur	NB de	Exploitation	Surf. ha	mesure	CAD € /ha/an	CAD € /ha/an + Marge Nature 2000 : 20 % Montant €/ha/an	Montant annuel	Montant total sur 6 ans
Mesures fixes au choix			27,1					
noyau Est	51	1		2001C21	125,76 €	150,92 €	817,99 €	4 907,92 €
noyau Est	51	1		ou 2001D21	195,13 €	234,16 €	1 269,15 €	7 614,88 €
Mesures optionnelles								
noyau Est	51	1		1601Z21	226,54 €	271,85 €	1 473,43 €	8 840,56 €
noyau Est	51	1	Pour 20% de la surface	ou 1601Z22	286,60 €	343,92 €	1 864,05 €	11 184,28 €
noyau Est	51	1	Pour 10% de la surface	ou 1601Z23	347,59 €	417,10 €	2 260,68 €	13 564,09 €

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :

13 564 euros

Indicateur de réalisation de l'action :

Surface contractualisée, nombre de contrat, ratio = surface sous contrat/surface potentielle

Fiche de gestion A 6

Conservation des Prairies à Molinie sur calcaire

Niveau de priorité : Niveau de priorité moyen - 2

Caractérisé par la pauvreté de son substrat en éléments nutritifs, et la variabilité de sa ressource en eau, donc vulnérable à tous changements de composition chimique du sol. Ne présente pas d'intérêt pour l'agriculture.

Habitats/Espèces visés :

Prairie à Molinie sur calcaire (Eu-Molinion) = Prairie à Molinie sur calcaire et argile (Eu-Molinion 6410)

Secteurs concernés :

0,1 ha dans le noyau Est (le long de la D581, 500 m au Sud de Cayssac), surface non exploitée

Description de l'action :

éviter la fermeture du milieu par une intervention de l'agriculteur sur les ligneux tous les trois ans. Eviter augmentation de la fertilité (engraisement des parcelles avoisinantes, ...)

Mise en œuvre/partenaires :

Maîtres d'ouvrage potentiels : propriétaires, gestionnaires et structure animatrice

Opérateur de mise en œuvre des actions : structure animatrice

Partenaires potentiels : DDAF, Chambre d'agriculture, ADASEA,

DIREN

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
			X Intervention mécanique			X Intervention mécanique

Recommandations techniques :

La contractualisation de mesures agri-environnementales semble difficile sur une si petite surface. La structure animatrice peut demander à l'agriculteur ou au propriétaire d'effectuer une intervention légère tous les trois ans.

Indicateur de réalisation de l'action :

Enregistrement des interventions

Fiche de gestion A 7

Préservation des habitats d'espèces des chiroptères présents sur le site

Niveau de priorité : 1

Objectifs à long terme :

Définir et mettre en place des mesures de gestion permettant la conservation des chiroptères

Objectifs à six ans :

maintenir les habitats d'espèces

Territoire concerné :

Site de reproduction à Ortholès (La Loubière) pour le petit Rhinolophe et le Grand Murin, Reproduction potentiel dans le noyau Est pour les deux espèces. Site de Chasse, transit sur Montrozier, La Loubière, Sébazac-Concourès, Onet-le-Château

Espèces(s) concernée(s) :

Grand Murin, Petit Rhinolophe

Mise en œuvre/partenaires :

Associations, DIREN, ONCFS, Groupe Chiroptère Midi-pyrénées

Maîtres d'ouvrage potentiels : propriétaires, gestionnaires et structure animatrice

financements possibles : CAD et FGMN et FEOGA (= contrat natura 2000 pour un propriétaire non agriculteur)

Description de l'action :

Gestion des habitats d'espèce : maintien et entretien des haies

Réhabilitation les 2 premières années

Remplacement des manquants. Taille douce

Gestion des habitats d'espèce : gestion des pelouses calcicoles ouvertes ou en mosaïque (Mesures déjà prises en compte dans la fiche A3)

Gestion des habitats d'espèce : maintien des formations de Genévriers

La mesure CAD sur la gestion des haies n'est pas satisfaisante au regard des objectifs de conservation des habitats d'espèce des chauvis souris. Elle est trop sévère dans la taille en épaisseur et hauteur des branches et sur l'enlèvement des arbres morts. Une adaptation serait nécessaire.

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Réhabilitation des haies remplacement des manquants. Taille douce	Réhabilitation des haies	remplacement des manquants. Taille douce		remplacement des manquants. Taille douce	

Mesures optionnelles :

0601A21 réhabilitation de haie (cahier des charges complet en annexe)

Total HT (€) sur 1 an :

Difficile d'estimer les coûts

Total HT (€) sur 6 ans :**Indicateur de réalisation de l' action :**

Linéaire de haies réhabilitées

Préservation des espèces patrimoniales et protégées

Objectifs à long terme :

Espèces qui relèvent de la loi sur la protection des espèces végétales. La gestion des habitats naturels contribuera à leur pérennisation et des actions peuvent être mises en place au sein des organismes de service public.

Objectifs à six ans :

Préserver les stations de ces espèces.

Territoire concerné :

(1) sur les pelouses calcicoles sèches à Brome dressé 6210 pour les 5 premières espèces et
(2) pour la Sabline controversée sur dalles rocheuses, pelouses calcaire karstique 6110, à proximité de sentiers

Partenaires, acteurs concernés :

CREN MP, DIREN, CBN des Pyrénées, DDAF, ONCFS

espèces(s) concernée(s) :

- (1) Orchis parfumé, Ophrys jaune, Pulsatille rouge, Fétuque de Christian Bernard, Séneçon de Rodez
(2) Sabline controversée

PRIORITE

1

Mettre en place un programme de suivi (pris en charge dans la fiche animation du DOCOB).

Pour éviter le piétinement, l'agriculture peut contacter la mesure 1805 qui permet de faire un exclos.

Avec l'accord du propriétaire, il est aussi envisageable de monter un dossier d'arrêté de Biotope ou que le Conservatoire régional des espaces naturels achète la parcelle pour passer une convention avec l'agriculteur afin qu'il puisse continuer à faire pâturer son troupeau.

Superficie ou linéaire : -

Priorité	Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT
	<i>Rappel d'action de la fiche A2 et A3</i> maintenir le milieu ouvert par le pâturage sur les pelouses calcicoles sèches à Brome dressé et dalles rocheuses, pelouses calcaire karstique	x	x	x	x	x	x	Fiche A2, A3
	a) Mettre en place un programme de suivi (fiche animation)	x	x	x	x	x	x	Fiche animation
	b) éviter le piétinement notamment pour les orchidées (mise en place d'exclos à la saison de floraison en accord avec l'exploitant) mesure 1805A01 optionnelle (voir CC en annexe)	x	x	x	x	x	x	82,32 €/ha/an (CAD + 20% Natura 2000)
	c) interdire le ramassage, sensibiliser le public à leur protection (rappel sur le panneau d'entrée du sentier Gages - Cayssac)	x						Fiche F4
	Total HT (€) sur 1 an							246,96 €
	Total HT (€) sur 6 ans (On peut considérer que les mesures de conservation mises en place pour la préservation des habitats d'intérêt communautaire sont favorables aux espèces protégées).							1 481,76 €

Justificatifs à produire par le contractant :

rapport et bilan annuel

Maîtres d'ouvrage potentiels :

propriétaires

a) financements possibles :

- b) volet animation du DOCOB,
c) CAD sur parcelle agricole (FFCAD / FEOGA)
d) DOCUP 13-5-a-3+ FGMN et collectivités

Indicateurs de suivi :

rapport de suivi, surface sous contrat ou protégé, factures relatives à l'investissement

Amélioration des connaissances des espèces de chauve-souris présentes sur le site

Objectifs à long terme :

Définir et mettre en place des mesures de gestion permettant la conservation des chiroptères

Objectifs à six ans :

Avoir une bonne connaissance des populations sur la zone. Mettre en place les premières mesures de conservation

Territoire concerné :

Site de reproduction à Ortholès (La Loubière) pour le petit Rhinolophe, Reproduction potentiel dans le noyau Est pour les deux espèces. Site de Chasse, transit sur Montrozier, La Loubière, Sébazac-Concourès, Onet-le-Château

Partenaires, acteurs concernés :

Associations, collectivités, DIREN, ONCFS

Espèce(s) concernée(s) :

Grand Murin, Petit Rhinolophe

PRIORITE

1

Superficie ou linéaire : -

Prio-rité	Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT
1	<p>Pré-étude chauves-souris en vue d'évaluer le potentiel réel de ce site pour les chauves-souris</p> <p>Pour les études, diverses techniques peuvent être aujourd'hui utilisées par les chiroptérologues afin de recenser les différentes espèces présentes sur un territoire donné : - la prospection visuelle dans les gîtes diurnes (grottes, trous d'arbres, habitations), - la capture au filet (nécessité d'une autorisation dérogatoire, décret d'application du 25 novembre 1977), - le détecteur d'ultrasons (le modèle de type Petterson D240 X à mémoire interne et expansion de temps est très performant mais demande une grande expérience). Chacune des techniques disponibles présente des avantages et des inconvénients, mais reste complémentaire pour obtenir la meilleure connaissance possible. Les prospections pour les Chiroptères, pour être efficace et apporter des informations sur le statut biologique des espèces, doivent se faire à deux périodes clés : - l'hivernage (de novembre à février), - la période de parturition (mai à juillet).</p>	x						7000 €
2	<p>Sensibilisation et appropriation des fiches techniques réalisées à l'échelle régionales concernant les travaux de réhabilitation des bâtiments d'habitation ou à usage agricole. Eventuelle édition complémentaire à l'édition régionale</p> <p>2 réunions de sensibilisation (2 jours) + édition complémentaire (nb d'exemplaires à définir)</p>		x	x	x			Coût pris en compte dans le programme régional porté par le GCMP
	Total HT (€) sur 1 an							
	Total HT (€) sur 6 ans							7 000 €

Justificatifs à produire par le contractant :

rapport et bilan annuel

Maîtres d'ouvrage potentiels :

Groupe chiroptères Midi-Pyrénées

financements possibles : FEDER, CPER

Commentaires :

Une étude complète sur le Causse Comtal pourrait être prise en charge dans le cadre de la réactualisation des ZNIEFF 2^{ème} génération

Indicateurs de suivi :

rapport d'étude, nb de réunion de sensibilisation, nb d'exemplaires édités

Etude complémentaire sur les espèces de la directive Habitats – étude Lépidoptères

Objectifs à long terme :

Définir et mettre en place des mesures de gestion permettant la conservation des lépidoptères listés de l'annexe II et IV

Objectifs à six ans :

recherche des espèces de la Directive Habitats notamment les Lépidoptères (présence signalée du Damier de la Succise).

Territoire concerné :

tout le site Natura2000

Partenaires, acteurs concernés :

CPE, CREN, bureau d'étude

espèces(s) concernée(s) :

Les Lépidoptères de l'annexe II et IV de la Directive Habitats

PRIORITE

3

Recommandations techniques : Le repérage à vue et la capture au filet, constituent la manière la plus douce et probablement la plus efficace pour inventorier ce groupe. Il sera important de varier les heures de prospection (depuis le matin jusqu'à la tombée de la nuit) afin de ne pas passer à côté d'espèces crépusculaires ou matinales. Une attention particulière sera portée aux plantes nourricières des papillons rencontrés, surtout lorsque ceux-ci ont une alimentation exigeante (parfois une seule espèce de plante nourricière !). L'observation des comportements (territoriaux, de chasse, de reproduction ou de vol d'adultes « frais ») devra compléter l'analyse de l'état des populations. Les insectes seront recherchés sur des parcours définis en fonction des caractéristiques de chaque secteur. Le rendu écrit sera illustré d'une carte de localisation des captures et des parcours, sur fond de carte de végétation ou de photographie aérienne à une échelle appropriée à la taille du site.

Superficie ou linéaire : -

Prio-rité	Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût HT
	a) Rédaction d'un cahier des charges et choix du prestataire	X						Fiche animation
	b) Réalisation de l'étude (terrain : 8+4 jours ; bibliographie, traitement de données, analyse : 4-6 jours ; cartographie : 2 jours + frais)	X	X					10 000 €
	c) Intégration des mesures de conservation des espèces présentes		X	X				1000 €
	d) suivi annuel				X	X	X	3000 €
	Total HT (€) sur 1 an							
	Total HT (€) sur 6 ans (On peut considérer que les mesures de conservation mises en place pour la préservation des habitats d'intérêt communautaire sont favorables aux lépidoptères présents).							14 000 €

Justificatifs à produire par le contractant :

rapport et bilan annuel

Maîtres d'ouvrage potentiels :

Associations (CPIE, CREN ...)

financements possibles :

FEDER, CPER, Collectivités locales

Indicateurs de suivi :

rapport d'étude

Conception et réalisation d'un sentier de découverte

Objectifs à long terme : Sensibiliser les générations futures à la conservation de la nature.

Objectifs à six ans : toucher les écoles et centres de vacances de la région de Rodez.

Territoire concerné :

Noyau Est, Gages-Cayssac

Partenaires, acteurs concernés :

Collectivités locales, CPIE, naturalistes, CVRP

habitat(s) concerné(s) :

végétation sensible qu'il faut éviter : *végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires et aux *Pelouses calcicoles karstiques. Certaines orchidées sur lesquelles il est possible de communiquer

PRIORITE

2

Description de l'action : Conception d'un sentier de découverte (à Gages-Cayssac, à Sébazac et à Onet) flore, faune, géologie (aven = perte dans faille de Cayssac?), paysage (murets), histoire. Achat ou convention avec le propriétaire sur la parcelle qui permettra de fermer la boucle du sentier de randonnée entre Cayssac et Gages le bas

Superficie ou linéaire : -

Prio-rité	Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) : Voir la fiche technique pour la réalisation des panneaux Le contenu des panneaux doit sensibiliser les pratiquants sur la fragilité de la *végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires, des *Pelouses calcicoles karstiques et des espèces patrimoniales protégées.	Calendrier (6 ans)						Coût HT
	a) Définition d'un cahier des charges et recherche du prestataire	X						1 500 €
	b) Réalisation des contenus et gestion de projet : gestion de projet 15 jours ; rédaction des panneaux 2 jours ; réalisation des maquettes 6 jours	X						10 000 €
	c) Conception du sentier : 10 Panneaux signalétiques simples 2000 €, 2 corbeilles poubelles 600 €, deux panneaux dimension de 1,10 x 1,50 m environ 5000 euros, prévoir barrière en bois, clôture en barbelés ou par une haie vive (non chiffré)	X	X					7 600 €
	d) Suivi et entretien (l'entretien du sentier et le ramassage des poubelles seront assurés par les services communaux)			X	X	X	X	externalisé
	Total HT (€) sur 1 an							
	Total HT (€) sur 6 ans (+15% d'imprévu) (hors achat terrain)							22 000 € HT

Justificatifs à produire par le contractant :

bilan annuel

Maîtres d'ouvrage potentiels :

collectivités locales

Financements possibles :

cofinancement 50% FEDER (hors achat terrain), CPER, Collectivités locales, Taux d'aide publique cumulée maximum : 80%

Indicateurs de suivi :

rapport de maîtrise d'œuvre, factures relatives à l'investissement

Création d'une exposition itinérante concernant le Causse Comtal, ses habitats et espèces, pour les habitants du secteur de Rodez

Objectifs à long terme :

Sensibiliser les jeunes générations à la conservation de la nature.

Objectifs à six ans :

toucher toutes les écoles et centres de vacances de la région de Rodez. Toucher le grand public par une présence en mairie ou lors de manifestations, festivités ou d'évènements locaux

Territoire concerné :

Site Natura2000

Partenaires, acteurs concernés :

CPIE, office du tourisme, les écoles, naturalistes, collectivités locales, fédération départementale de la chasse

Secteur(s) concerné(e)s :

le canton de Rodez

PRIORITE

2

Description de l'action :

La SFO communique sur les orchidées protégées en France avec le slogan suivant « L'ignorance est destructrice, la connaissance est protectrice ». En s'inspirant de leur expérience, la mise en place d'une exposition itinérante sur le Causse Comtal, ses habitats et espèces, pour les écoles du secteur Rodez est un bon moyen de sensibilisation.

Superficie ou linéaire : -

Prio-rité	Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) : Voir la fiche technique pour la réalisation des panneaux	Calendrier (6 ans)						Coût HT
1	Réalisation et gestion du projet : gestion 2 jours; rédaction 5 jours; réalisation de la prémaquette 4 jours; mise en page et maquette finale dont finitions et bon à tirer : 16 jours Fabrication 5 panneaux « intérieure »	X						18 000 €
	Total HT (€) sur 1 an							
	Total HT (€) sur 6 ans (+10% d'imprévu)							20 000 €

Justificatifs à produire par le contractant :

bilan annuel

Maître d'ouvrage potentiel :

CPIE, collectivités locales, autres

Financements possibles :

FEDER, CPER, collectivités locales

Indicateurs de suivi :

factures relatives à l'investissement

Animation, Gestion administrative et coordination du document d'objectifs

Objectifs à long terme :

Mise en place du réseau Natura 2000.

Objectifs à six ans :

coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs et de son fonctionnement par la mise en place d'un interlocuteur privilégié chargé de la supervision de l'ensemble du dossier. Assurer la concertation et l'animation.

Territoire concerné :

le site Natura 2000.

Acteurs concernés :

Préfecture, DDAF, DIREN, membres du comité de pilotage

Parcelle(s) concernée(s) :

toutes celles comprises à l'intérieur du site et prioritairement les parcelles concernées directement par les habitats d'intérêts communautaires.

PRIORITE

1

Superficie ou linéaire : -

Priorité	Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût € HT
	<p>a) Gestion de l'ensemble du dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - animer la mise en œuvre des mesures de gestion devant aboutir à des contrats (recensement des bénéficiaires, rencontre bénéficiaires, diag. écologique, assistance pour montage dossiers de demande) - pré-instructions technique des contrats, - suivi de la mise en œuvre des contrats, - faciliter et coordonner la mise en place d'actions de communication, de sensibilisation et de connaissances (études), - préparer les bilans annuels et leur présentation en comité de pilotage 	X	X	X	X	X	X	20 jours/an soit 8 860 € soit 53 160 € sur 6 ans
	<p>b) Suivi de la fréquentation (fiche A1) sur les pentes rocheuses. Enquête à effectuer à partir du printemps à chaque fois que l'animateur va sur le site</p> <p>Action de surveillance sur ces parcelles de prairie de fauche permanentes - Fiche de gestion A 8 (suivi des rotations, de la pression des animaux en cas de pâturage)</p>	x	x	x	x	x	x	443 €/an soit 2658 € sur 6 ans
	<p>c) Suivi des espèces patrimoniales - F1 - (fin mai début juin) - 2* 0,5 Jours de suivi par an</p>	x	x	x	x	x	x	443 €/an soit 2658 €
	<p>d) Mise en place d'une charte de bonne conduite avec les associations d'usagers et les opérateurs d'activités sportives permettant de Rendre compatible les activités des usagers et la conservation des habitats (rédaction d'un contrat moral avec les associations de chasse, de randonnées, les opérateurs d'activités sportives. Cette mesure permet de s'assurer que l'ensemble des encadrants sont sensibilisés à la conservation des habitats naturels et à la démarche Natura2000. Se sentant associer à la démarche, cette convention leur donnera un cadre pour communiquer.)</p> <p>Organisation d'une réunion d'information communale pour tout public. Réalisation de la convention (2-3 jours de travail).</p> <p>Engagement des contacts avec les personnes concernées afin de leur proposer de signer une convention de bonne conduite en vu de la conservation des habitats naturels et des espèces. Signature des conventions. (gestion de projet 5 jours)</p>	x						3 800 €
	<p>e) Information générale sur Natura 2000 auprès de tous les habitants et usagers du site ; plaquette d'information de type « Infosite » (4 pages - 2 couleurs - A4 - 500 exemplaires et 2 jours de rédaction, 1 jours de maquette et 1 jour de suivi); distribution lors des réunions ; relais envisageable : bulletin municipal ou envoi plus individualisé ce qui sous-entend de disposer des adresses actualisées. (diffusion non chiffrée)</p>	x	x	x	x	x	x	17 000 €
	Total HT (€) sur 6 ans							79 276 €

Justificatifs à produire par le contractant : bilan annuel
Maître d'ouvrage : Préfecture
financement : FGMN, FEDER
Indicateurs de suivi : rapport annuel de suivi de l'animation, nb de contrat, surface sous contrat

Sensibilisation du grand public et des jeunes générations

Objectifs à long terme :

faciliter une prise de conscience de la richesse du patrimoine local, de son intérêt au niveau européen et des raisons pour lesquelles il convient de le préserver

Objectifs à six ans :

sensibiliser le grand public et les générations futures.

Territoire concerné :

le site Natura 2000 et les communes concernées.

Acteurs concernés :

DIREN, DDAF, ADASEA, Comité de suivi, Mairies, Chambre d'Agriculture, Associations, communauté de commune de Rodez, CPIE, ONCFS, fédération départementale de la chasse, agriculteurs...

Parcelle(s) concernée(s) :

les habitats naturels et les espèces les moins connus

PRIORITE

3

Superficie ou
linéaire : -

Prio- rité	Cahier des charges de l'action (et recommandations techniques) :	Calendrier (6 ans)						Coût € HT
	Sensibilisation, éducation : Actions de sensibilisation et pédagogiques liées à la conservation des habitats naturels ou espèces d'intérêt communautaire auprès d'une part du Grand Public et d'autre part, des enfants ; sorties nature et classe de découverte ; relais envisageable : CPIE, Centre multi-activités, office du tourisme, les écoles. Mise en place du programme de sortie : 2 jours, organisation de 2 sorties par an : 4 jours/an, encadrement des sorties : 2 personnes/sorties	X	X	X	X	X	X	27 500 €
	Total HT (€) sur 1 an							4 400 €
	Total HT (€) sur 6 ans							27 500 € HT

Justificatifs à produire par le contractant :

bilan annuel

Maîtres d'ouvrage potentiels :

collectivités locales, animateur, CPIE

Plan de financement :

CPER, FEDER, Collectivités locales

Indicateurs de suivi :

nb de jours de sensibilisation, nb d'enfants sensibilisés

CO DE	OBJECTIFS / ACTIONS	COUT (€)						TOTAL (€)
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	
A1	Fiche de gestion A 1: Conservation en l'état de l'habitat naturel Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	Sensibilisation, suivi de la fréquentation						Fiche F6
A2	Fiche de gestion A 2 : Conservation en l'état de l'habitat naturel des *Pelouses calcaires karstiques	1903A21 : 576,24 € 2003A22 : 1226,75 €	1903A21 : 576,24 € 2003A22 : 1226,75 €	1903A21 : 576,24 € 2003A22 : 1226,75 €	1903A21 : 576,24 € 2003A22 : 1226,75 €	1903A21 : 576,24 € 2003A22 : 1226,75 €	1903A21 : 576,24 € 2003A22 : 1226,75 €	7360,92 € maximum
A3	Fiche de gestion A 3 : Maintien des pelouses calcicoles ouvertes	1903 ou 2003 : 11374€	1903 ou 2003 : 11374€	1903 ou 2003 : 11374€	1903 ou 2003 : 11374€	1903 ou 2003 : 11374€	1903 ou 2003 : 11374€	68244 € (majoration de 20% include)
A4	Fiche de gestion A 4 : préservation des Formations de Genévriers sur pelouses calcicoles	1902A21 : 463,77 €	1902A21 : 463,77 €	1902A21 : 463,77 €	1902A21 : 463,77 €	1902A21 : 463,77 €	1902A21 : 463,77 €	2783 € (majoration de 20% include)
A5	Fiche de gestion A 5 : Conservation des prairies de fauche permanentes	1601Z23 : 2 260,68 €	1601Z23 : 2 260,68 €	1601Z23 : 2 260,68 €	1601Z23 : 2 260,68 €	1601Z23 : 2 260,68 €	1601Z23 : 2 260,68 €	13564 €
A6	Fiche de gestion A 6 : Conservation des Prairies à Molinie sur calcaire			Intervention mécanique			Intervention mécanique	
A7	Fiche de gestion A 7 : Préservation des habitats d'espèces des chiroptères présents sur le site	Réhabilitatio n des haies, remplaceme nt des manquants. Taille douce	Réhabilitatio n des haies	remplaceme nt des manquants. Taille douce		remplaceme nt des manquants. Taille douce		0601A21
F1	F1 : Préservation des espèces patrimoniales et protégées	1805A01 : 246,96 €	1805A01 : 246,96 €	1805A01 : 246,96 €	1805A01 : 246,96 €	1805A01 : 246,96 €	1805A01 : 246,96 €	1 481,76 €
F2	F2 : Amélioration des connaissances des espèces de chauve-souris présentes sur le site	Pré-étude : 7000 €	Guide	rapport et bilan annuel	rapport et bilan annuel	rapport et bilan annuel	rapport et bilan annuel	7 000 €
F3	F3 : Etude complémentaire sur les espèces de la directive Habitats – étude Lépidoptères	étude : 7000 €	étude: 7000 €	Mesures	Suivi	Suivi	Suivi	14 000 €
F4	F4 : Conception et réalisation d'un sentier de découverte	Etudes et travaux : 17600 €	Etudes et travaux : 4370 €	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	22 000 €
F5	F5 : Création d'une exposition itinérante sur le Causse Comtal, ses habitats et espèces, pour les écoles du secteur de Rodez 65	Réalisation 9000 €	9000 €					18 000 €

CO DE	OBJECTIFS / ACTIONS	COUT (€)						TOTAL (€)
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	
F6	F6 : Animation	Gestion de l'ensemble du dossier, Suivi de la fréquentation (fiche A1) , Suivi des espèces patrimoniales - F1, Information générale sur Natura 2000, Mise en place d'une charte de bonne conduite	Gestion de l'ensemble du dossier, Suivi de la fréquentation (fiche A1) , Suivi des espèces patrimoniales - F1, Information générale sur Natura 2000	Gestion de l'ensemble du dossier, Suivi de la fréquentation (fiche A1) , Suivi des espèces patrimoniales - F1, Information générale sur Natura 2000	Gestion de l'ensemble du dossier, Suivi de la fréquentation (fiche A1) , Suivi des espèces patrimoniales - F1, Information générale sur Natura 2000	Gestion de l'ensemble du dossier, Suivi de la fréquentation (fiche A1) , Suivi des espèces patrimoniales - F1, Information générale sur Natura 2000	Gestion de l'ensemble du dossier, Suivi de la fréquentation (fiche A1) , Suivi des espèces patrimoniales - F1, Information générale sur Natura 2000	
								79 276 €
F7	F7 Sensibilisation du grand public et des générations futures							
		4 400,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €	4 400,00 €	27 500 €
	TOTAL /AN	73 784,83 €	53 554,83 €	33 184,83 €	33 184,83 €	33 184,83 €	33 184,83 €	
	TOTAL GENERAL							260 108,96 €

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS, DES SURFACES ET DES COUTS

Habitat	Mesure	Code action	Libellé	Surface	Coût/6ans €
INFORMATION – SENSIBILISATION – COMMUNICATION					
	Sentier de découverte	F.4	Conception et réalisation d' un sentier de découverte		22000
MESURES DE GESTION / A – AGRI-ENVIRONNEMENT					
Formations à genévriers et pelouses	Restauration	1902A21	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée	15	10701,9
Pelouses karstiques	Gestion par le Pâturage	1903A21	Gestion d'un espace à faible productivité	7	3457,44
		2003A22	Gestion d'une pelouse sèche		
Pelouses ouvertes	Gestion par le Pâturage	1903A21	Gestion d'un espace à faible productivité	106	68241
		2003A21	Gestion d'une pelouse sèche		
Prairies de fauche	Gestion extensive	2001C21	Gestion extensive avec limitation de la fertilisation	27,1	13564
		2001D21	Gestion extensive avec suppression de la fertilisation minérale		
		1601Z21	Utilisation tardive		
		1601Z22	Utilisation tardive		
Haies	Entretien	0602A21	Entretien de haies		
MESURES DE GESTION HORS AGRO-ENVIRONNEMENT / B					
MESURES FORESTIERES / F– GESTION DES HABITATS FORESTIERS					
MESURES DE GESTION / HABITATS ET HABITATS D' ESPECES D' ESPECES					
Total				155,1	114566,9

Préfecture de l'Aveyron
Place Charles de Gaulle
BP 715 - 12007 RODEZ cédex
Tél : 05 65 75 71 71

Direction Régionale de l'Environnement Midi-Pyrénées
Cité administrative, Bv Armand DUPORTAL
Bât G 31074 Toulouse
Tél : 05 62 30 26 26

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aveyron
Route de Moyrazès
12033 RODEZ cédex 9
Tél : 05 65 73 50 00



BIOTOPE
Agence Méditerranée
22, bd Maréchal Foch-BP58
34140 Mèze
Tél. : 04 67 18 46 20



Direction Régionale de l'Environnement
MIDI-PYRÉNÉES



*Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt
de l'Aveyron*